



# Gazette du Pyla

Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

## édito



Nous espérons tenir notre Assemblée Générale du 7 août sous son traditionnel format amical, c'est à dire avec, en clôture, dégustation d'huîtres et de vins. Mais, suivant les préceptes de Benjamin Franklin (hope for the best, plan for the worst), nous mettons en place comme l'an dernier un plan B. En effet, si les conditions sanitaires se montraient défavorables malgré les campagnes de vaccination (particulièrement efficaces sur le Bassin grâce à l'action des collectivités !), nous tiendrions notre AG sur papier. En conséquence, cette Gazette vous présente sur les deux pages suivante les résolutions à voter pour l'AG.

Nous travaillons étroitement avec la nouvelle équipe municipale conduite par Patrick Davet (que nous félicitons au passage pour son élection au Conseil Départemental). Notre priorité est bien évidemment les sujets d'urbanisme. À cet égard, nous regrettons les retards pris sur la révision du PLU (plan local d'urbanisme) et sur la mise en place du SCoT (schéma de cohérence territoriale), mais nous nous félicitons de la volonté de la commune de mettre en place un dispositif de Site Patrimonial Remarquable qui a été voté au conseil municipal du 29 juin. En effet, notamment à l'examen des dossiers de permis de construire et de déclarations préalables, la mairie a pu constater que les menaces pesant sur le Pyla étaient réelles. La définition même du Pyla - les villas sous les pins - lui confère une valeur patrimoniale exceptionnelle.

**Assemblée générale  
le samedi 7 août 2021 à 10 h  
au Centre Culturel Pierre Dignac  
Accueil à partir de 9 h 30**

Ce patrimoine est d'abord affectif, mais il est aussi financier. Et, en la matière, le patrimoine collectif est inférieur à la somme des patrimoines individuels. En clair, si chaque propriétaire « optimise » de manière excessive la valeur de son terrain (traduisez : densifie !), non seulement le Pyla perdra globalement de son charme, mais la valeur moyenne de nos biens en sera aussi affectée. Nos actions visent à la préservation de cet équilibre.

Le partenariat avec la mairie se traduit naturellement aussi dans les différents aspects de la vie quotidienne : la voirie, le stationnement, les équipements locaux, le traitement des incivilités. Ainsi nous avons relevé avec satisfaction le renforcement des moyens municipaux en matière de sécurité. Comme vous pourrez le lire dans ce numéro de la Gazette, la forêt testerine qui nous entoure est largement constituée d'une forêt au statut particulier, la forêt usagère, qui couvre 3800 ha, sur un total de près de 10000 ha. Ce statut, régi par les « baillettes et transactions », est hérité du 15e siècle, et les habitants de l'ancien Captalat de Buch (La Teste, Gujan-Mestras, mais aussi Arcachon et le Cap Ferret) y sont très attachés. Or, l'Etat, en prévoyant d'accorder un Plan Simple de Gestion à un propriétaire étranger à la région, prenait le risque de déstabiliser ce système traditionnel ..../..



sans prendre en compte la volonté des habitants des quatre communes, représentés par leurs associations et appuyés par leurs élus (maires et députée). Fort heureusement, face à la détermination de tous, la ministre a décidé de surseoir à sa décision et de mettre en place une mission d'inspection.

Ce conflit entre usages locaux et réglementation nationale n'est pas sans rappeler l'épineux problème d'Arguin. Avant d'être une Réserve Naturelle, ce vaste espace (4360 ha!) est l'ouverture maritime du Bassin et constitue depuis des décennies un abri côtier pour bateaux, une réserve de chasse, et un lieu de promenade. Il a été érigé en Réserve Naturelle Nationale pour protéger les sternes caugeks et d'autres oiseaux des rivages qui y nidifient. Pendant près de 40 ans, la gestion de la Réserve a donné satisfaction, respectant un équilibre entre les trois usages : protection des oiseaux, ostréiculture et lieu de promenade.

En 2017 cependant, sans tenir compte des conclusions de l'enquête publique, de l'avis des maires et des associations, l'État a modifié les règles par décret conduisant à une quasi éviction des plaisanciers et promeneurs. Les pouvoirs du gestionnaire du site, l'association écologiste SEPANSO, s'en sont trouvés renforcés, l'État exerçant un contrôle « souple » sur cette structure. Pour n'en donner qu'un exemple, la réserve fonctionne sans plan de gestion depuis 2007 ! Le résultat de cette politique déplorable apparaît clairement dans le rapport d'activité 2020, établi par la SEPANSO. Du fait de la prolifération d'espèces invasives, il

n'y a pratiquement plus d'oiseaux vulnérables. En revanche, les gestionnaires se sont recyclés dans la répression. Ils ont constaté une décuplement des infractions en 10 ans, pratiquent le harcèlement des visiteurs et dressent pléthore de contraventions.

Heureusement, l'absence de prise en compte des réalités locales par l'État est loin d'être la règle. Par exemple, c'est l'autorité préfectorale qui, dès 1964, a impulsé la création du SIBA (syndicat intercommunal du Bassin D'Arcachon) en mettant autour de la table élus et industriels pour faire face au problème aigu de pollution de l'eau. Cinquante ans après, le SIBA peut s'enorgueillir d'avoir pleinement rempli sa mission dans le domaine de l'assainissement. Ses compétences ont été accrues (travaux maritimes, tourisme, qualité de l'eau et de l'air, hygiène publique,...). Et notons que, dans ces derniers domaines, il travaille en étroite liaison avec les services de l'État.

Plus près de nous, c'est l'État qui a initié la création en 2014 du PNM (Parc Naturel Marin) en associant les collectivités locales, les usagers, les professionnels, les associations environnementales et les services de l'État. Les premiers résultats de cette structure encore jeune sont encourageants. En revanche, sa gouvernance consensuelle est déjà un succès. C'est pourquoi, nous souhaitons que le PNM soit d'avantage impliqué dans la gestion de la Réserve d'Arguin.

Le Président, Jean-Pierre Volmer

## Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le samedi 7 août 2021 à 10 heures au Centre culturel Pierre Dignac, avenue du Sémaphore au Pyla. Les adhérents seront reçus dès 9 heures 30.

**Attention** : si des restrictions aux réunions étaient à



nouveau mises en place, nous vous appellerions comme l'an dernier à **voter par correspondance** sur les différents points de cet ordre du jour.

### Ordre du jour

•Point 1 : approbation du PV de l'AGO du 8 août

2020, consultable en cliquant sur <https://www.adppm-asso.fr/compte-rendu-de-lag-2020/>

- Point 2 : Renouvellement du tiers sortant du Conseil. Claude Brondes, Max Esparza, Jean-Pierre Volmer et Raymond Bravard
- Point 3 : entrée au Conseil d'Antoine Mauss, cadre supérieur

- Point 4: Rapport financier et approbation des comptes, Les recettes s'établissent à 13882,8 € et les dépenses à 11419 €. L'association a dégagé un excédent de 2563,05 €



- Point 5 : Rapport moral du Président. Les principaux points du rapport moral figurent dans l'éditorial (pour nos adhérents votant par correspondance)

## PRÉSENTATION DES SUJETS D'ACTUALITÉ

### L'urbanisme :

- La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La-Teste-de-Buch et le travail courant mené avec les services d'urbanisme
- Le projet de classement du Pyla en Site Patrimonial Remarquable, dispositif qui permettra de sauvegarder le couvert arboré, les perspectives, les paysages, et les éléments architecturaux identitaires du Pyla.

### Les points critiques de la vie locale :

- Les abattages non efficacement contrôlés, les chantiers irréguliers, non contrôlés ou dépourvus d'affichage conforme,
- Le bruit, l'utilisation d'engins à moteur thermique pour l'entretien des jardins, les survols d'avions ou d'hélicoptères touristiques.
- La Charte de la Vie nocturne, le bruit et les nuisances aux alentours des

établissements de nuit, la consommation d'alcool sur la voie publique,

- La vitesse excessive sur les axes routiers du Pyla
- Le déploiement de la fibre optique
- L'accès aux plages, l'ensablement des plages, le nettoyage

### Le plan d'eau

- Les actions du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon,
- La question des arrêtés réglementant la fréquentation de la RNN du banc d'Arguin

Clôture des débats, dégustation d'huîtres et de

## Sommaire

Convocation p. 2

### Urbanisme

Le PLU, le SPR et le SCoT, où en est-on ? p. 4  
Espace public et voirie, p. 6

### Patrimoine

Le quartier de Bellevue p. 8  
Pataras et les familles Camondo et Reinach, p. 11

### La vie au Pyla

La voirie p. 14  
Le stationnement p. 15  
Sécurité p. 17

### Dans les forêts du Pyla

Pin maritime et changement climatique p. 20

### Le plan d'eau

Le Bassin autrement p. 25  
Tempêtes p. 28  
Le PNM p. 32  
Arguin p. 34

Brèves de dernière heure p. 38

Infos pratiques p. 39

## URBANISME

### LE PLU

L'année 2020 a été marquée par le changement de l'équipe municipale, et l'arrivée à la mairie d'une nouvelle équipe menée par Patrick DAVET, Maire, et Gérard SAGNES, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme.

Il a fallu, bien sûr, que cette équipe prenne ses marques, rallongeant ainsi les délais pour l'élaboration définitive des documents d'urbanisme que nous attendons depuis 2013, et il va falloir être patients car Monsieur le Maire nous a annoncé que le futur PLU ne serait adopté qu'en 2024. La pandémie que nous avons vécue n'a pas arrangé les choses.

Cependant nous avons mis en place un **examen régulier des permis de construire et des déclarations de travaux** accordés par les services d'urbanisme au Pyla. Ce travail nous a permis de constater de **nombreuses irrégularités dans les dossiers déposés**, et nous avons pu en discuter en mairie.

De nombreuses réunions avec Monsieur le Maire et Monsieur Sagnes ont été tenues et nous avons constaté que les intentions urbanistiques de la Mairie étaient très proches de celles de l'ADPPM à quelques détails près qui, malgré tout ont leur importance, et devront être rediscutés.

Le problème qui se pose actuellement et jusqu'en 2024, date prévisionnelle d'approbation du futur PLU, c'est qu'en appliquant les règles du PLU 2011, nous nous exposons à un triple risque très important :

- densification des constructions au Pyla,
- augmentation de l'emprise construite,
- disparition progressive du couvert végétal.



Ce sont des phénomènes que nous constatons tous les jours et dont les conséquences sont d'ores et déjà visibles dans le paysage pylatais.

Il est donc urgent, et sans attendre 2024, d'appliquer par anticipation les futures règles qui sont plus restrictives afin de préserver

l'urbanisme paysager historique du Pyla.

C'est maintenant chose faite puisque lors de notre réunion de Mai 2021, Monsieur le Maire nous a annoncé que désormais les règles les plus restrictives des PLU 2021 et 2024 seraient appliquées.

Nous sommes très soulagés et pensons qu'ainsi le Pyla sera préservé.

### LES INFRACTIONS

Les très nombreuses infractions aux règles du PLU que nous avons pu constater sont essentiellement de trois sortes :

- Dépassement de l'emprise autorisée,
- Piscines non incluses dans l'emprise et/ou implantées entre la maison et la rue,
- Dépassement des hauteurs autorisées,
- Clôtures non conformes, trop hautes et disparates...

On constate aussi régulièrement que les chantiers sont menés au mépris de la réglementation et du voisinage.

Monsieur le Maire nous a assuré de sa volonté de mettre un terme à ces abus en organisant des contrôles fréquents et en instituant des amendes dissuasives.



5

Pour l'instant nous ne constatons pas beaucoup d'amélioration. L'effort doit être renforcé et pérennisé.

### LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Nous vous avons largement informé dans nos précédentes Gazettes de l'intérêt d'un tel dispositif, dont le principal objectif est d'instituer des règles qualitatives architecturales et paysagères destinées à préserver l'urbanisme paysager du Pyla.

C'est un dispositif très long à mettre en place et nous l'attendons depuis plus de 30 ans, mais les choses avancent. La note d'intention destinée aux services de l'État et rédigée par la Mairie en collaboration étroite avec l'ADPPM, est finalisée, et la délibération du conseil municipal du 29 Juin a entériné officiellement la décision de la Mairie de mettre en place ce Site Patrimonial Remarquable.

### LE SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Rappelons que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme, c'est à dire les 15 à 20 ans à venir.

Le territoire dont La Teste de Buch et le Pyla font partie comprend 17 communes, accueillant 160.000 habitants permanents répartis sur 1.500 km<sup>2</sup>.

Annulé en juin 2015 suite à un recours porté par diverses associations, dont

l'ADPPM, pour cause d'une consommation d'espaces naturels excessive et d'une augmentation très significative des espaces dédiés à une urbanisation galopante (+ 100 000 habitants prévus en 2040), le SCOT a été remis à l'étude en Juin 2018 par le SYBARVAL (Syndicat Mixte pour la révision et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale).

Les travaux du Sybarval ont pris un retard tel que l'établissement se l'est vu reprocher par la Préfecture. En toile de fond, la complexité de la réglementation, des vues divergentes de la consommation d'espace par l'urbanisation, et la question de la maîtrise du foncier.

Le Sybarval compte 50 conseillers : 22 membres pour la COBAN – 22 pour la COBAS – 6 pour le Val de l'Eyre. Il est présidé par Marie Larrue, maire de Lanton, avec Patrick Davet comme vice président pour la COBAS. Formes urbaines et paysages, divisions parcellaires, transports en commun, potentiel foncier et dynamique agricole sont passés au crible. Une opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours.

Le Sybarval participe actuellement à l'étude de la consommation d'espace dans les communes qui le constituent. Il s'agit de recenser les parcelles urbanisées et de déterminer leur usage.

Les travaux de rédaction du SCoT ont été confiés à différents bureaux d'études.

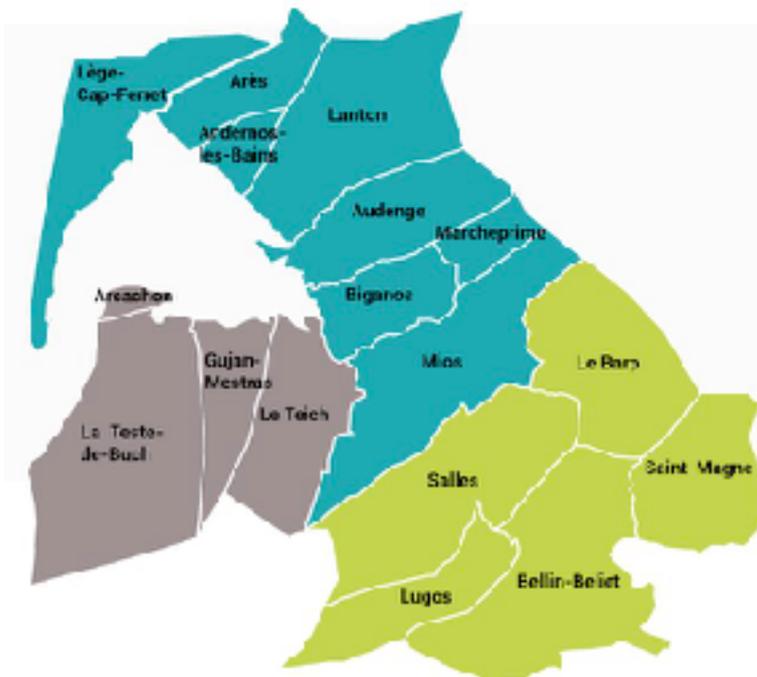
S'agissant du Plan Climat, le Sybarval organise de nombreuses permanences destinées à informer sur la production d'énergie solaire.

**Hugues Legrix de la Salle**



### LE TERRITOIRE

Le territoire du SYBARVAL comprend 17 communes accueillant 160.000 habitants permanents répartis sur 1.500 km<sup>2</sup>.



## Espace public et voirie

Le document suivant a été communiqué à l'équipe municipale.

### Préliminaires

Créé par deux aménageurs visionnaires, Daniel Meller et Louis Gaume, le Pyla a d'emblée été placé sous le signe de **l'intégration à l'espace naturel**. De l'opinion de tous, il s'agit avant tout d'un « admirable site forestier ».

Le tout premier cahier des charges de la SCI lancée par Daniel Meller précise dès 1917 que « **les pins ou autres arbres de haute tige ne pourront être abattus que sur l'emplacement des villas à construire ou des allées à tracer** ».

Les clôtures sont basses et ne barrent pas la vue ; les villas aux murs blancs apparaissent entre les troncs des pins, et leurs boiseries vertes ou brunes se confondent avec la végétation ; les allées sont elles-mêmes bordées d'arbres.

**Ce souci du paysage anime l'ADPPM depuis sa fondation.**

Or les principes que nous venons d'énoncer sont de plus en plus battus en brèche : des aménagements publics et privés en contradiction totale avec l'esprit du Pyla s'installent dans nos espaces. Privé de ses caractéristiques patrimoniales, notre quartier de « villas sous les pins » devient le banal lotissement d'une banlieue sans âme.

Nous rappellerons donc ici les principes qui doivent régir l'aménagement des espaces publics.

### Voirie

À l'exception de deux grands axes, l'avenue Louis Lignon et le boulevard de l'Océan, **la voirie pylataise est partagée** : voitures, bicyclettes, trottinettes et piétons, avec poussettes le cas échéant, s'y côtoient. L'emprise de la voirie ne permet pas de créer des espaces spécifiques à chaque catégorie. Ce partage se fait généralement de façon harmonieuse. Cependant pour limiter les possibilités d'accident, la vitesse de circulation **doit être limitée partout à 30**.

La météo pylataise est caractérisée par le retour régulier de fortes pluies. Le système le mieux conçu ne peut les absorber instantanément. Il



est donc nécessaire pour éviter la formation de véritables mares dans les rues d'améliorer partout où on le peut les possibilités d'infiltration dans le sol en limitant les surfaces artificialisées.

En clair, le trottoir pylatais est en herbe. Une avenue se caractérise par une simple **bande de roulement goudronnée** pour les véhicules, vélos et piétons, et des **trottoirs naturels**.

Ce principe a été battu en brèche au nord-Pyla, où plusieurs avenues, plus récemment l'avenue de Bellevue, ou l'avenue de Paris, ont été dotées de trottoirs en dur. Or les voitures **accélèrent automatiquement** dans les avenues dotées de trottoirs. De plus, ces trottoirs ne servent à rien : les voitures s'y garent à cheval, les piétons ne peuvent les emprunter, et l'eau y ruisselle en torrent vers le Bassin au lieu de nourrir la nappe phréatique.

Il est impératif de **renoncer à ce type d'aménagement**. Cette remarque est valable également pour les avenues menant aux plages.

### Espaces publics

L'idée de laisser s'installer la végétation naturelle fait son chemin, avec l'arrêt de l'emploi des herbicides. Mais il faut aller plus loin : rendons à la forêt nos espaces naturels. Aucun pin maritime, aucun chêne ni chêne vert n'a été planté sur les espaces collectifs du Pyla depuis des dizaines d'années. De même que des pins doivent être replantés dans nos jardins, **ils**

## doivent être renouvelés dans les espaces publics :

Place Daniel Meller et autour de l'ancienne Poste  
Square George Gusdorf  
Autour de la Mairie annexe  
Autour de la Chapelle Forestière  
Dans les squares et raquettes du Super-Pyla et  
du Haut Pyla  
Autour de la Corniche



## Clôtures et portails

On assiste à l'invasion dans les avenues pylataises d'une immense et triste variété de **murailles** : en bois, en plastique, en métal ou en béton, elles sont en **contradiction flagrante**

avec les règles du PLU : mur bahut de 1,20 m maximum, et végétation (voir en annexe). Les portails quant à eux, bardés d'instrument de vidéo surveillance et de digicodes, transforment la maison la plus modeste en Fort Knox. Or le PLU est clair : ils doivent être de même hauteur que la clôture (p. 206). Enfin la couleur blanche est de rigueur. Notons au passage que bien à l'abri derrière ces installations illégales et démesurées, les cambrioleurs peuvent opérer en toute impunité.

## Ces clôtures et portails contraires à la réglementation doivent être mis aux normes.

### Accès à la forêt

Le charme du Pyla provient en grande partie de ce qu'il offre un accès facile à la fois aux plages, et à la forêt qui l'entoure. Or ce deuxième principe est menacé. Dans les lotissements les plus récents, **aucun chemin d'accès** n'a été prévu entre les villas pour donner passage vers la forêt. Citons en particulier l'allée Fructidor, adossée à la belle forêt du Laurey, que l'on ne peut qu'admirer de loin ! Il faut veiller en particulier à laisser des passages entre les constructions de l'Ermitage, ainsi qu'Avenue des Dunes.

### Annexe - Extrait du PLU

#### 3-Les clôtures

Les clôtures en façade sur voie sont de deux types :

- La clôture maçonnée basse enduite et peinte ou chaulée en blanc,
- La clôture constituée de faisceaux de bois verticaux, parallèles et non jointifs

La hauteur maximale des clôtures doit être inférieure ou égale à 1,20 m,

Lorsqu'un grillage ou une lisse surmonte un mur bahut, il doit être doublé d'une haie. Dans ce cas, la hauteur du mur bahut n'excède pas 0,60 m

Les portails de clôtures sont en bois peint, de même hauteur que la clôture ou de hauteur inférieure.

L'usage de matériaux d'aspect extérieur autre que l'aspect maçonnerie enduite et peinte en blanc, ou que l'aspect bois peint, ou le cas échéant l'acier peint est interdit, notamment les portails, lisses, clôtures en P.V.C. ou en aspect aluminium naturel.

Lorsque l'harmonie paysagère provient du prolongement, sur tout un linéaire, de quelques modèles simples de clôture, l'harmonie générale doit être préservée par le maintien du dispositif en place ou son complément le cas échéant, en continuité avec le type dominant.

En limite séparative, la hauteur des clôtures doit être inférieure ou égale à 1.80m.

## Patrimoine

### Histoire du lotissement de Bellevue

En 1911, les promoteurs Labrasse, Lamy et Lainé, lotissent une portion de terrains qu'ils nomment Bellevue (Abatilles) à cheval sur les communes d'Arcachon et de La Teste. Ils créent simultanément le lotissement de l'Éden, qui ne verra jamais le jour.

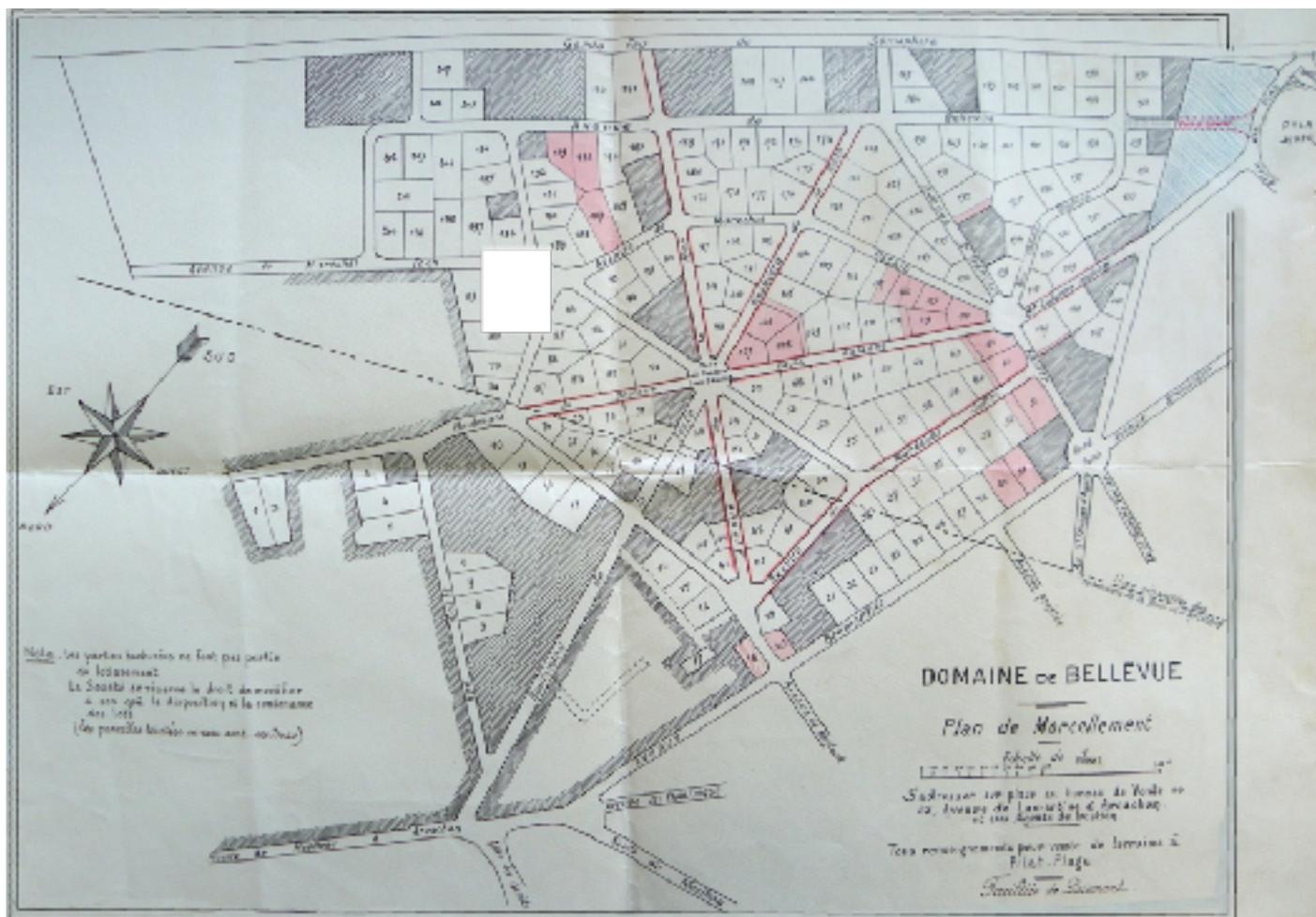
*Le lotissement de Bellevue, remplit le vide qui existe encore, à l'est, entre Arcachon et le Moulleau et qui est si bêtement coupé en deux, par la ligne séparative actuelle, qu'une de ses charmantes villas [...] a sa salle à manger sur Arcachon et sa cuisine sur La Teste et sûrement, plus loin, pour une autre, l'inverse ! ».*

Pour en décrire sommairement le plan, nous dirons que quiconque suit la route et le tramway d'Arcachon à Moulleau peut remarquer, sur main gauche, immédiatement après le Sanatorium, une route gravée par feu le docteur Lalanne, et qui s'appelle rue Coste (aujourd'hui rue Henri de Régnier, au Moulleau).

D'après ce projet, la rue Coste, considérée verticalement, aboutirait en face d'une vaste place carrée à une large voie horizontale qui s'appellera boulevard du docteur Louis Lalanne. À l'est, et parallèlement à la rue Coste, sera tracé le boulevard Martin Lestout (non réalisé), coupé en son plein centre par une place du même nom, à laquelle viennent aboutir l'avenue Alphonse Barlu (n'a pas été réalisée) et l'avenue Pasteur. Ces deux avenues, dont la dernière s'allonge de la rue des Boïens, de même que le boulevard de La Teste (av. du Mal Lyautey) et l'avenue de la Mer qui coupent la place Louis Lalanne, et sont, vers l'est, situées en prolongement direct de Notre-Dame-des-Passes ; enfin l'avenue St-François-Xavier qui part de Moulleau ; toutes ces voies, disons-nous, aboutissent à l'avenue de Bellevue qui est une parallèle exacte du garde-feu du Sémaphore.

En un mot, c'est l'exploitation de tous les terrains situés derrière, à droite et à gauche du Sanatorium.

Tel est, dans son ensemble et sa totalité, le projet que forme la Société de l'Éden de la Côte d'Argent.



Mais, comme pour l'Éden, sans toutefois l'interrompre, la guerre met des bâtons dans les roues...

*La vie est chère ; c'est avec plaisir que les habitants du Pyla apprennent l'ouverture des Halles centrales de Bellevue (lotissement Bellevue) le 1<sup>er</sup> août 1924.*

En 1925, le projet de lotissement est repris, sous l'égide de M. Garnier, administrateur délégué de la « Sté Immobilière du Sud-Ouest ». La superficie des terrains du lotissement est de 307 985 m<sup>2</sup> ; le lotissement ayant déjà fait l'objet de ventes successives, il reste à vendre 247 895 m<sup>2</sup> dont 46 615 m<sup>2</sup> réservés aux voies et espaces libres. Une parcelle de terrain, de 10 000 m<sup>2</sup> est abandonnée à la ville de La Teste-de-Buch, à titre gracieux ; la commune aura la faculté d'y édifier une maison de garde ou de l'affecter à tel usage qui lui conviendra.

Le 8 août 1928, le projet est approuvé par le préfet, sous certaines réserves : ainsi la Société est responsable de l'aménagement des voies, de la distribution d'eau, et de la mise en place du tout à l'égout. Le 26 octobre 1929, la vente des terrains est autorisée avant l'achèvement des travaux imposés.

Ce lotissement est traversé par le "chemin de l'échine de l'âne ou des chênes verts", du nom de la dune qu'il traverse, qui relie La Teste au Moulleau. La commune pose comme condition que ce chemin reste libre et que sa largeur soit portée à 10 mètres, ce qui est alors réalisé dans le Moulleau puisque ce chemin rural classé en 1847 (l'actuel CR n° 15) devient la rue Saint-François Xavier, voie pénétrante jusqu'au cœur de la station.

Quant au boulevard Louis Lalanne, il sert de lien avec le tout nouveau lotissement de Pyla-sur-Mer attenant.

En 1930, les titres de la « Sté Immobilière du Sud-Ouest » deviennent, par portions égales, la propriété de la Société Pilat-Plage, représentée par M. Gaume, et de la Sté Générale Foncière du Sud-Ouest, dont le siège social est à Paris.

*Nous allons avoir pour embellir cet admirable site forestier ceux qui ont fait le miracle de doter Pilat-Plage de villas qui font l'admiration des étrangers, d'un hôtel qui sera ouvert cet été, d'un casino et d'un palace en construction, et surtout d'un conseil d'administration qui a fait ses preuves dans le lancement des grandes stations hivernales et estivales. Bien que la présence d'un Gaume dans le lancement d'une affaire de lotissement est une garantie de succès, on parle déjà d'attirer à*

*Bellevue toute une colonie d'artistes : peintres ou écrivains à qui des conditions spéciales seraient consenties pour l'achat des terrains et la construction de studios.*

*À Bellevue, ce coin exquis où je croyais que mon ermitage du Bidaou n'aurait jamais de voisin, va connaître, hélas ! la vogue de Moulleau et de Pyla (Guy de Pierrefeu).*

À partir de cet instant, le lotissement est poursuivi pratiquement sous la direction de Louis Gaume. En 1933, on constate que les travaux d'aménagement imposés sont soit inexistantes soit défectueux. Le délai expirant le 15 juillet 1934, les propriétaires parmi lesquels on retrouve les familles Auchitsky, de la Giroday, de Pitray, ou Dulas, lancent une pétition concernant les travaux à effectuer :

*Le Moulleau, 10 janvier 1934*

*Monsieur le Député Maire de La Teste  
Monsieur le Maire,*

*...*

*Les avenues et chemins le long desquels se trouvent déjà construites un nombre important de villas, sont dans un tel état de dégradation, qu'ils deviendraient bientôt impraticables, si leur réfection ou tout au moins leur réparation n'était immédiatement effectuée.*



*L'écoulement des eaux ayant produit des érosions par suite du manque de canalisations dans les rues, le plus souvent en pente, il est facile de constater sur de nombreux points, que les fondations de ces voies sont à découvert, leur revêtement insuffisant ayant été enlevé par les pluies successives, que des ornières de plus en plus profondes se sont creusées, rendant dès à présent difficile la circulation des véhicules.*

*Il y aurait lieu également d'envisager l'élargissement de certaines avenues principales, tel que l'a prévu le cahier des charges.*

*Ne serait-il pas nécessaire aussi, Monsieur le Maire, de se rendre compte de ce que sont devenues les sommes provenant des ventes par annuités, et de leur versement effectif entre les mains du notaire de la Société, ces sommes étant indispensables pour assurer l'exécution des travaux.*

*Espérant, Monsieur le Maire, ... les soussignés vous prient d'agréer avec leurs remerciements, l'assurance de leur considération distinguée.*

Les signataires, en quelque sorte, ne demandent-ils simplement, à M. le Maire, de se rendre compte de ce que sont devenues les sommes provenant des ventes par annuités ? Aussi, le 14 mai 1934, M<sup>e</sup> Dentraygues, qui a versé directement des sommes à la Société sans autorisation, se fait remonter les bretelles. Le 27 juillet 1934, un procès-verbal est dressé pour inobservation des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 26 octobre 1929, et l'autorisation de vendre est retirée, le 17 octobre 1934, alors que huit villas sont en construction, ce qui occupe 80 personnes. Ceci amène Louis Gaume, président et administrateur délégué de la Société, à abandonner cette dernière fonction.

En 1935, des faits graves amènent des conflits sérieux au sein de la « Sté Immobilière du Sud-Ouest », entre les représentants de Pilat-Plage et ceux de la « Sté Générale Foncière du Sud-Ouest ». Le 25 octobre 1935, le Conseil d'administration désigne M. Pierre Nabonne comme président, et M. Félix Czulowski comme administrateur délégué. Le 10 janvier 1936, M. Henry Moureau est nommé liquidateur judiciaire de la « Sté Immobilière du Sud-Ouest », et un jugement du tribunal de commerce de la Seine, du 16 janvier 1936, met la « Sté Générale Foncière du Sud-Ouest » sous mandat d'administration judiciaire en la personne de M. Degennes.

La reprise des ventes est autorisée le 12 mars 1936, avant l'achèvement des travaux d'aménagement et de viabilité imposés ; une nouvelle interdiction des ventes intervient le 1<sup>er</sup> juillet 1936. La société est toujours entre les mains de M. Moureau, seul habilité à représenter la société.

Le 3 novembre 1936, la « Société immobilière du Sud-Ouest » est toujours en proie à des difficultés. Il est prévu de céder 10 000 m<sup>2</sup> à la commune de La Teste, confrontant aux propriétés de MM. Dumora, Faure et Weulersse.

L'arrêté du 11 janvier 1937, autorise la reprise des ventes, sous réserve de consigner tous les prix de vente jusqu'à concurrence de 60 %, chez M<sup>e</sup> Dentraygues, pour garantir l'achèvement complet des travaux du lotissement.

Le 22 mai 1937, l'assemblée générale des actionnaires décide de remplacer l'administrateur judiciaire Moureau par M. Aulin, 131 rue Legendre à Paris.

Le 10 novembre 1939, M. le maire d'Arcachon fait savoir qu'il donne un avis favorable à la demande présentée par M. Gaume, mandataire de M. Aulin, liquidateur judiciaire, pour la reprise des ventes.

C'est ainsi que les quelque 200 lots du lotissement de Bellevue ont vu s'édifier des villas de types fort différents, qui mériteraient à eux seules une étude architecturale. Tranquille, discret, le quartier de Bellevue est une parfaite illustration de l'adage « Pour vivre heureux, vivons cachés ! »

**Raphael Vialard**



## PATARAS, la villa des Reinach et des Camondo

Au 156 boulevard de l'Océan, une maison vient de disparaître : la villa Pataras. Elle avait été construite pour la famille d'origine allemande de Léon Reinach (1893-1944). Léon était le fils de Théodore Reinach, célèbre helléniste et numismate, qui avec ses deux frères avait été une figure essentielle de la vie intellectuelle française. Il avait notamment fait édifier la villa Kerylos, à Beaulieu sur Mer sur le modèle des villas pompéiennes et en avait fait don à l'Institut.

Léon Reinach vivait de ses rentes ; passionné de musique, il fréquentait assidûment Gabriel Fauré (ami de son père), Vincent d'Indy et surtout César Frank, organiste à Ste Clotilde de Paris, compositeur célèbre de musique sacrée et créateur de l'école des organistes modernes. Léon composait également à ses heures perdues.

En 1920, il épouse Béatrice de Camondo.

Les Kamondo sont originaires d'Espagne. Chassés d'Espagne par Isabelle la Catholique en 1492, ils passent par le Portugal, l'Italie et l'Autriche, puis en 1806 partent pour Constantinople pour faire fortune dans les chemins de fer, le négoce de gros, les mines et l'équipement des ports. L'eau, le gaz, et par la suite l'électricité, arrivent à Constantinople grâce à eux. Ils vont finir par acheter les quartiers de Pera et Galata qu'ils achèveront de lotir et ils y créeront des compagnies de tramways grâce à l'électricité. Auxiliaires du roi de Piémont-Sardaigne, puis d'Italie, Victor Emmanuel, ils se voient attribuer le titre de comte.

C'est avec les deux frères Camondo, Abraham Behor et Nissim, arrivés à Paris en 1865, que commence la saga des Camondo à Paris. Ils ont participé au financement du Canal de Suez. La Banque Camondo et Frères s'est alliée à la Banque de Paris et des Pays Bas, fondée par la famille Cahen d'Anvers (qui fut également

présente au Pyla).

Chacun des frères avait eu un fils : Isaac fils d'Abraham Behor, et Moïse fils de Nissim. Les deux cousins, unis comme des frères, sont tous deux nés à Constantinople. Tous deux passionnés d'art, ils symbolisent toute une époque artistique en effervescence et vont imposer dans les milieux intellectuels français ce que très vite on qualifiera de « goût Camondo », partageant d'ailleurs cet honneur avec les Rothschild. Ils vont devenir des connaisseurs en art à la suite de circonstances tout à fait différentes.

Isaac a 17 ans en arrivant à Paris. Il est lui même un artiste avant d'être un collectionneur passionné : il est musicien et amateur de la musique de Wagner. En 1876, Il assiste au premier festival de Bayreuth. Lié à Debussy et Fauré, Il composera un opéra, *Le clown*, sur un livret de Victor Capoul qui sera représenté en 1908 à l'Opéra Comique. Son argent finance le théâtre des Champs Elysées, à la veille de la guerre de 14. Son cousin Moïse continuera à financer les travaux après la mort d'Isaac en 1911.

Il est également un grand collectionneur de tableaux des école flamandes ou des peintres de Barbizon, mais surtout des premiers impressionnistes. *Les repasseuses* et *L'absinthe* de Degas, ainsi que *Le fifre* de Manet font partie de sa collection. Les premiers artistes impressionnistes seront achetés et se feront connaître grâce à ces quelques mécènes courageux. Avec Moïse, il continue également à administrer la Banque Camondo, filiale de la Banque de Paris et des Pays bas.

Moïse a choisi une toute autre vie que son cousin. Si Isaac ne s'est jamais marié, mais eut de nombreuses maîtresses (il ne reconnaîtra

jamais les deux enfants qu'il a eus d'une actrice parce qu'il avait des doutes quant à sa paternité réelle), Moïse, sur qui reposent tous les espoirs de la famille, épouse en 1891 Irène Cahen d'Anvers. Elle est une des filles du banquier avec qui les Camondo sont associés.



Les deux familles se sont largement investies dans les travaux du Second Empire et des débuts de la Troisième République, dans les chemins de fer, les transports en tous genres et les aménagements des ports français. Leur intérêt ira jusqu'aux mines d'or en Afrique du Sud. Moïse et Isaac font fructifier leurs participations avec talent et compétences.

Moïse et Irène ont deux enfants : Nissim, né en 1892, et Béatrice, née en 1894. Mais alors qu'ils sont tout jeunes, Irène (qui a sans doute hérité des talents de séductrice de sa mère, Louise de Morpurgo, comtesse Cahen d'Anvers, longtemps maîtresse du roi Alphonse XIII d'Espagne) quitte brusquement le domicile conjugal pour s'installer chez son amant, le Comte Sampieri. Comble de scandale, elle se convertit au catholicisme pour épouser par la suite ce comte italien. Le monde de Moïse s'effondre. Il va devoir affronter le double scandale d'un divorce et de la conversion de son ex-femme qui avait grandi comme lui dans la tradition juive. La famille Cahen d'Anvers se range à ses côtés, y compris sa belle mère. En 1902, il obtient facilement la garde de ses enfants, mais à partir de là, sa vie sera tout autre. S'il continue de travailler à la banque pour la transmettre son fils, dernier représentant mâle de la famille, il développe ses intérêts pour l'art. Il avait meublé son appartement de la rue Hamelin en meubles anciens dès son mariage, mais avec l'abandon d'Irène (il ne se remariera jamais), une fièvre d'acquisitions va l'animer qui, désormais emplira sa vie. Ce n'est pas l'art de son temps qui l'intéresse, contrairement à Isaac, mais plutôt les arts décoratifs du 18<sup>ème</sup> siècle. Il va pendant 35 ans, via son réseau d'antiquaires, les Seligmann ou les frères Duveen, écumer toutes les ventes d'Europe à la recherche de la perle rare. Sa surdité, qui intervient alors qu'il est encore jeune, va l'isoler de plus en plus du monde, ce qui ne l'empêchera pas d'acquérir le château d'Aumont en 1904, et, surtout de récupérer en 1910 l'hôtel particulier de sa mère situé au 63 rue de Monceau. Une fois démolit et refait par René Sergent sur le modèle du petit Trianon de Versailles, l'hôtel s'emplit des plus beaux meubles et objets d'art décoratif que le 18<sup>ème</sup> siècle a donné au monde.

Quant à Aumont, c'est sa fille

Béatrice, passionnée d'équitation et qui monte toutes les fins de semaine dans la forêt d'Halatte à côté de Senlis, qui l'occupe. Moïse y organise également des chasses à courre, une des rares passions qui lui reste, et qui permet à ses enfants de ne pas cesser d'évoluer dans le milieu qu'ils ont l'habitude de fréquenter, dans l'ambiance antisémite d'alors : la presse se déchaîne contre ce riche comte italien qui accapare tous les objets d'art français. Le caricaturiste Sem le représente, hautain, son monocle vissé à l'œil.

Nissim, son fils, dès sa majorité et ses études à Jeanson de Sailly terminées, est mis à la banque paternelle pour lui apprendre le métier. Malheureusement, en 1917, il est abattu dans son avion d'observation. Moïse fera rechercher le corps de son fils enterré derrière les lignes allemandes et le rapatriera. Proust s'inspirera du jeune homme, qu'il connaissait, pour un des personnages de la *Recherche*.

Mais pour Moïse, c'est un coup fatal. Tout ce qu'il avait fait jusque là à la Banque ou en rassemblant toutes ces collections, c'était pour les léguer à Nissim. Il démissionne de la banque, qui fermera définitivement, et il achète compulsivement tout ce qui passe à sa portée, car désormais, avant de mourir, c'est à la France qu'il songe à léguer sa maison. Ce qu'il fera en 1935, année où il disparaît. Il est alors vice président des amis du Louvre et de l'UCAD (Union Centrale des Arts Décoratifs), au nom de laquelle il gère le musée de la Rue de Rivoli. Le

musée est inauguré en présence de sa fille Béatrice, de son gendre Léon Reinach et de ses deux petits enfants Fanny, 15 ans, et Bertrand, 12 ans, les deux plus grandes joies que l'existence lui avait encore réservée.

C'est en 1930 que Béatrice et Léon Reinach ont fait construire PATARAS, leur villa de vacances à Pyla sur Mer. Nombre de cousins, beaux-frères et belles-sœurs habitent à proximité. Les deux enfants du couple, Fanny, née en 1920, et Bertrand, né en 1923, rêvent toute l'année à leurs vacances dans cette maison du bonheur où ils se retrouvent chaque année avec cousins et amis de leur âge pour jouer sur la plage au bout du jardin. Les cousins Monbrison sont des voisins.



Béatrice & Nissim Camondo 1913

La maison retentit alors de cris de joie et de rires d'enfants. Comble de joie, leur grand père maternel Moïse de Camondo vient les rejoindre régulièrement chaque année pendant quelques semaines.

PATARAS, est une grosse bâtisse, dans un style guipuzcoyen avec un écusson au dessus de la porte et de grosses pierres apparentes qui lui donnent un aspect fortement espagnol. On peut supposer que quelques beaux meubles l'ont ornée, cadeaux de son père à sa fille bien-aimée. Béatrice a hérité de sa surdit , ce qui ne manque pas de les rapprocher. L' quitation est toujours sa grande passion au point que pendant la guerre elle monte   cheval   Neuilly o  elle habite, au milieu des officiers allemands qui, g n s, d tournent les yeux quand ils aper oivent son  toile jaune sur sa veste de cheval. On a dit qu'avant guerre elle chassait avec G ring, ce qui la prot gerait de toute arrestation. Et puis son fr re  tait mort pour la France... Au reste elle parle parfaitement allemand.

L' t  1940 sera le dernier bel  t  pass  au Pyla. Les enfants, qui sont alors des jeunes gens, vont voir n anmoins leurs parents se d chirer : leur divorce est prononc  en 1942. La famille est dispers e. En d cembre 1942 ils seront arr t s   diff rents endroits de France : L on et Bertrand dans l'Ari ge, d'o  ils essayaient de passer en Espagne, B atrice et Fanny dans leur appartement de Neuilly. Ils se retrouveront totalement par hasard   Drancy. Ils partiront dans le convoi num ro 62 en 1943 et ne sont jamais revenus.

C'est donc en d portant ses enfants que la France a remerci  Mo se pour le don exceptionnel qu'il lui fit, ainsi que pour les  uvres d'art et l'argent qu'il donna aux diff rents

mus es qu'il g rait, sans oublier la magnifique villa Kerylos qu'on peut visiter actuellement.

Quant   PATARAS, la maison fut pill e pendant la guerre : gageons que les quelques beaux meubles qu'elle



contenait, n'ont pas  t  perdus pour tout le monde. Une famille Canteloube l'acquitt  en tr s mauvais  tat en 1949 ; vendue en 2019, son nouveau propri taire la fit abattre, dernier coup port    la m moire de cette famille.

Concluons par cette petite anecdote. Un soir des ann es 20, Moïse de Camondo et Jacob Seligmann, se retrouvent   Versailles, devant le vestiaire du ch teau, avant de rentrer dans les salons pour une r ception o  ils sont invit s.

"Ah Jacques, s' crie Moïse, j'ignorais que vous veniez d'acheter Versailles"

Et Jacques Seligmann s'approche de lui et lui r plique "Et je vais vous dire quelque chose d'encore plus  tonnant, c'est que je viens de le revendre".

Et les deux hommes d' clater de rire. Car   eux deux ils ont repr sent  un poids  norme dans l'histoire du march  de l'art du d but du 20e si cle dans le monde. Mo se a l gu    la France avec son h tel du Parc Monceau une des trois plus belles collections de meubles du 18 me si cle, concurrente de celle de la Wallace Collection de Londres et de la Frick Collection de New York. Quant   Seligmann, il a vu passer par ses mains, les plus beaux objets d'art du 18 me. Il a fait acheter   Mo se le service de table Orloff, commande de Catherine II de Russie aux orf vres fran ais Roettiers et Auguste, que les r volutionnaires russes avaient mis sur le march  pour financer leur guerre civile. Seligmann a achet   galement tout le contenu de l'appartement de Lord Wallace   Paris, sans l'avoir jamais vu. Le grand salon de la rue de Monceau en provient directement. Bref,   une  poque o  les Fran ais, mis   part quelques esth tes originaux m prisaient le 18 me si cle pour ses scandales sexuels ou sa critique de la

religion, ces deux hommes ont r ussi   sauver des merveilles. On le doit   deux  migr s, devenus des  rudits puis des m c nes, belle le on d'int gration et de r ussite...



**Sylvie Rojon-Kern**

## La vie au Pyla - La voirie

### Le boulevard Lignon

Commencés en janvier, les travaux du boulevard Lignon se sont terminés avant le début de la saison. Rappelons qu'il ne s'agit que d'une première tranche : le boulevard sera rénové jusqu'à la sortie du Pyla en deux tranches supplémentaires, en 2022 et 2023. Les réseaux ont été enfouis ; une piste cyclable a été créée sur le trottoir sud ; des trottoirs bitumés ont été installés, dans lesquels des espaces ont été réservés pour des plantations. Nous espérons que ces installations se montreront efficaces



lors des fortes pluies et que le boulevard ne se transformera pas en torrent, comme on a pu le voir lors d'épisodes précédents.

### Piste cyclable

La piste cyclable qui commence au bas du boulevard Lignon devrait être prolongée jusqu'à La Teste : il ne manque plus au projet que le feu vert du Département. La voie projetée doit se situer au sud de la chaussée ; elle demandera un peu de souffle pour le passage de la dune, mais les cyclistes gagneront en sécurité.

### Avenue de Paris

En partie située sur la commune d'Arcachon, l'avenue de Paris vient de faire l'objet d'une rénovation. Les réseaux, comme sur le boulevard Lignon, ont été enfouis, et la chaussée rénovée. Les bordures de trottoir ont été changées, et les trottoirs eux-mêmes bitumés de noir.

L'ADPPM rappelle son opposition formelle à ce genre d'installations. La zone noire ainsi créée est un parfait et inutile « îlot de chaleur urbaine ». Lors des fortes pluies, l'eau, au lieu de pénétrer dans le sol, dévale chaussée et trottoirs et forme des mares sur les zones plates, quand elle n'inonde



pas les jardins. Loin de faciliter le passage des piétons, les trottoirs ainsi aménagés ne servent qu'au stationnement des voitures.

Les piétons avec enfants, poussettes, fauteuils roulants, etc, sont obligés d'emprunter la chaussée, sur laquelle les véhicules, rassurés par cet aménagement de type urbain, vont inévitablement accélérer. Nous rappelons que le trottoir pylatais est enherbé et de préférence sans bordure ; la chaussée est partagée entre piétons, vélos et voitures, et la vitesse partout limitée à 30 km/h.

Quant au double passage pour piétons, on se demande bien à quoi il sert..

### En projet

Depuis son aménagement, la piste cyclable le long du Boulevard de l'Océan a vu sa fréquentation augmenter considérablement. Familles avec enfants comme sportifs vêtus de spandex l'empruntent quotidiennement, et les riverains ont parfois du mal à sortir de leurs

garages. Par ailleurs la priorité à droite, c'est le moins que l'on puisse dire, ne fait pas l'objet d'un respect unanime chez les cyclistes. Prenant acte des dangers de cette situation, la municipalité étudie la possibilité de rendre cette piste prioritaire dans les deux sens et sur toute sa longueur. Un comptage des cyclistes devrait précéder la mise en place de cette mesure.

## Stationnement - La Dune du Pilat

Le problème récurrent du stationnement des visiteurs de la Dune constitue un casse-tête depuis plusieurs années. Le parking du Grand Site, 750 places, ne suffit pas à absorber les véhicules des quelques 2 millions de visiteurs annuels. Quand il est plein, ou simplement pour éviter de payer quelques euros, les visiteurs se garent le long de la route entre les tennis et le rond point, pénètrent dans la forêt par les accès pompier, et stationnent tout le long de la D 219, et sur la piste cyclable. Cette situation crée des risques d'accident et d'incendie inacceptables, y compris sur la piste 214. Le jeudi de l'Ascension cette année a été particulièrement noir, avec des voitures bloquées dans toutes les directions autour du rond point.

L'ADPPM défend depuis longtemps différentes options pour améliorer les choses :

- une meilleure gestion du parking existant, avec notamment du personnel pour délivrer les tickets, enregistrer les paiements, guider les voitures vers les places libres...
- encourager les visiteurs à étaler leur arrivée,
- mettre en avant des modes de transport alternatifs, présentés dans le brochure « Le Bassin sans ma voiture (disponible <https://fr.calameo.com/read/00002442172196ce0017a>)

Cependant la création d'un parking de délestage est envisagée depuis longtemps. L'ADPPM s'est toujours fermement opposé à ce qu'un tel parking soit aménagé au Pyla. Après discussion, la décision a été prise par la nouvelle équipe municipale, de loger temporairement quelque 300 voitures sur le parking du Parc des



Expositions, largement désaffecté, le long de la voie directe à l'entrée de La Teste. Des panneaux lumineux indiqueront en amont cette possibilité aux voitures. Des navettes Baïa gérées par la Cobas seront mises en place pour amener les visiteurs jusqu'au site. Le prix du parking et du transport sera comparable à celui du parking de la Dune.

Ce parking fonctionnera du 3 juillet au 31 août. Pour rendre cette opération possible, l'aménagement de la D 259 a été revu. Une voie dédiée aux navettes a été créée dans le sens La Teste - la Dune, et la voirie a été élargie au niveau du rond point. En parallèle, les bords de la D218 (route de Biscarosse) et de la D259 seront aménagés de manière à empêcher le parking sauvage. Celui-ci se verra en complément réprimé par des amendes dissuasives.

Ces travaux sont estimés à 320 000 € environ, financés par le Département à hauteur de 170 000 euros, et par l'État via le plan France Relance, à hauteur de 150 000 euros. Le Syndicat Mixte qui gère le site, et qui encaisse annuellement les quelques 1,8 millions d'euros générés par le parking, n'a pas voulu participer.

Nous avons par ailleurs signalé que l'ancien accès à la Dune, situé sur des terrains privés, est connu de certains et utilisé, notamment dans le cadre de l'organisation de fêtes nocturnes, sources de bruit et de désordres divers signalés par les riverains. Une tentative sérieuse pour fermer cet accès doit être envisagée.



### Place du Sémaphore

La place du Sémaphore, en complément des travaux en bas du boulevard Lignon, a vu tous ses cheminements revus. Nouveauté intéressante, le bitume qui lie habituellement les granulates a été remplacé ici par un liant végétal, une poix issue des résidus de fabrication du papier, et fabriquée notamment par Smurfit à Biganos.

Ce Bioklair, moins polluant que le bitume, a l'avantage d'être perméable, et donc de permettre l'absorption des eaux de pluie. Il est d'une couleur ocre qui absorbe moins la chaleur et s'harmonise avec l'environnement pylatais. Moins polluant, le procédé

ne serait pas non plus plus coûteux. Il doit être utilisé également pour refaire une portion de piste cyclable de La Lagune.

On notera que la société qui réalise les travaux a soigneusement protégé les arbres qui bordent les cheminements. On souhaiterait voir les entreprises qui construisent et rénovent au Pyla faire de même...

D'autre part, le parking côté Boulevard de l'Océan a été muni de potelets destinés à éviter le stationnement des camping-cars.



### La vie au Pyla - Conseil de quartier

La première réunion du nouveau Conseil de Quartier du Pyla a eu lieu le 28 mai. Le maire de La Teste, M. Patrick Davet, a accueilli les nouveaux membres de ce conseil en compagnie d'Éric Bernard, qui le préside, assisté de Jean-François Bouchonnet.

Le conseil est composé de trois « collègues »: les représentants des associations (ADPPM, Syndicat des Riverains, Cercle de Voile, DFCI, Golf International) ; six personnalités choisies par le maire ; enfin six Pylatais volontaires tirés au sort (liste complète sur <https://www.latestedebuch.fr/conseils-de-quartiers/>).

La municipalité souhaite que le Conseil de Quartier soit un lieu d'information et d'échange. Les projets et travaux envisagés au Pyla y seront présentés ; les membres du Conseil feront remonter les questions et demandes des habitants.

Patrick Davet a annoncé le lancement du projet de piste cyclable jusqu'à La Teste ; Éric Bernard quant à lui a présenté la future réglementation de la piste cyclable du Boulevard de l'Océan (lire par ailleurs), ainsi que la future rénovation de l'aire de jeux pour enfants de la Place Daniel Meller.

Enfin le Conseil de Quartier disposera pour la première fois d'un budget participatif de 5000€ par an pour des projets d'aménagement votés au cours des réunions. L'ADPPM compte défendre l'installation au Pyla de plaques

patrimoniales devant les villas qui ont compté dans l'histoire et l'urbanisme de notre quartier (Pataras, Don Cupi, villa Meller, villa Geneste...)

Nous consulterons nos adhérents, et vous tiendrons régulièrement informés de ces discussions.



## La vie au Pyla - Sécurité

La nouvelle équipe municipale avait mis l'accent sur la sécurité lors de sa campagne, et l'une de ses premières initiatives a été de renforcer les effectifs de la police municipale. C'est ainsi que 5 nouveaux agents ont été recrutés, portant l'effectif à 20 personnes, actifs de 7 h à 4 h 30 du matin. L'équipe comprend deux maîtres chiens. Autre nouveauté, les images des caméras de vidéo-surveillance seront désormais accessibles depuis les véhicules de police, permettant une intervention rapide.

On espère que des patrouilles seront présentes à la sortie des établissements de nuit (le Paradiso, la Suite, le Bal à Papa, l'Ermitage) lors de leur fermeture. On constate en effet depuis des années la présence de nombreux groupes de jeunes en état d'ébriété sur la voie publique, les squares ou les plages après la fermeture des



établissements de nuit. Les désordres occasionnés par ces regroupements (bruits divers, tags, bouteilles cassées ou non...) et les dangers encourus (bagarres, risques d'accidents...) imposent de mettre bon ordre à cet état de fait. L'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique doit en particulier être respectée.

La Charte de la Vie Nocturne a été signée à la fin du mois de mai, rassemblant tous les acteurs de la commune. Tous se réjouissent bien sûr de la perspective de la reprise d'une vie normale. Cependant il a été précisé qu'il faudrait veiller à un strict respect de la réglementation en vigueur, en particulier en ce qui concerne la diffusion de musique à l'extérieur, sans oublier, nous l'espérons, la limitation de vitesse et le stationnement.

### La batterie de l'Eden

Nous vous avons présenté l'an dernier les blockhaus de la batterie de tir du Pyla, au sommet du boulevard Lignon. Les membres de l'association Gramasa continuent leur travail de nettoyage et de mise en valeur du site. Cependant des clôtures installées pour défendre l'accès au site ont été dégradées à plusieurs reprises. Des groupes de fêtards se retrouvent en effet sur le site, couvrant les bâtiments de graffitis, et abandonnant des déchets sur place.

L'ADPPM soutient ce projet de mise en valeur d'une partie du patrimoine pylatais, à protéger d'urgence.



### Élagage

Suite à des plaintes d'utilisateurs du boulevard de l'Océan, il a été demandé aux propriétaires de villas riveraines de procéder à l'élagage de leurs haies donnant sur le boulevard, pour permettre le passage des piétons. Certaines branches en effet empiétaient largement sur le trottoir, déjà occupé par la piste cyclable. Cependant l'ADPPM rappelle que l'élagage doit impérativement se pratiquer entre septembre et février afin de ne pas mettre en danger les nids d'oiseaux installés dans ces haies. Le rouge-gorge, le merle noir, l'accenteur mouchet, le verdier d'Europe ou encore le pinson utilisent les

branches pour accrocher leurs nids. Pour éviter de déranger les couvées, l'idéal est d'attendre fin juillet avec l'envolée des derniers oisillons... Les oiseaux sont une de nos richesses, respectons-les !

L'arrêté municipal réglementant l'entretien des propriétés se trouve ici : [https://www.latestebuch.fr/wp-content/uploads/9\\_9\\_A\\_R\\_-\\_ARR2021\\_113.pdf](https://www.latestebuch.fr/wp-content/uploads/9_9_A_R_-_ARR2021_113.pdf)



## La vie au Pyla - Biodiversité

Les mesures de confinements et de couvre-feu ont eu des conséquences inattendues. Ils ont en effet modifié les habitudes de la faune sauvage, encouragée dans ses déplacements par l'absence de circulation nocturne.

C'est ainsi que l'on a pu voir et photographier au Pyla des renards, dont une femelle avec deux renardeaux. Assez discrets, ils sortent la nuit et ne font pas de dégâts.

Les chevreuils seraient également très nombreux, mais se laissent rarement apercevoir.



Les faisans sont une présence classique dans nos avenues.

Les sangliers, quant à eux, ont vu leur nombre augmenter de façon considérable. Des hardes comptant une dizaine d'individus ont pu s'installer très près de nous, dans les bois proches, et au Moulleau derrière le domaine de la Dune. Ils n'hésitent pas à s'aventurer nuitamment au milieu des maisons, et ont fait des incursions place du Sémaphore et avenue des Mimosas. Les marcassins, encore de petite taille, se glissent sous les clôtures et les portails, et labourent les gazons à la recherche de vers et de racines.

Il faudrait une battue pour les déloger de leurs tanières, mais la présence de promeneurs et la



proximité des habitations rend l'opération complexe.

Les chasseurs, de plus, qui cependant jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'équilibre de la biodiversité, sont mal perçus : il leur arrive d'être interpellés, voire insultés, en particulier lors des battues.

Le sanglier n'attaque pas l'homme. Cependant rencontrer un spécimen sur son chemin peut inspirer une belle frayeur, comme une joggeuse a pu récemment en faire l'expérience sur les rives du lac de Cazaux. L'ADPPM rappelle qu'une laie accompagnée de ses petits est susceptible d'attaquer pour les défendre. N'approchez pas ! Par ailleurs, si les sangliers peuvent se glisser à travers une haie, ils ne sont pas sauteurs, et le muret réglementaire de 1,20 m suffit à les arrêter.



## Chats du Pyla

Les abandons d'animaux sont malheureusement un fait de société. De nombreux chats et chiens se voient déposés sans ménagement dans nos quartiers, en particulier, mais pas uniquement, au moment des vacances. Rappelons que l'abandon sur la voie publique ou dans la nature est classé comme acte de cruauté et puni de 30 000 € d'amende et 2 ans de prison.

Malgré cette sévérité, des communautés de chats abandonnés se sont formées au Pyla. Ces animaux peuvent constituer une nuisance pour leur voisinage : miaulements nocturnes, bagarres, odeurs, prédatons d'oiseaux, hostilité envers les chats domestiques... sans parler des maladies qui peuvent atteindre ces pauvres chats mal nourris qui vivent dehors, et qu'ils sont susceptibles de transmettre aux animaux domestiques.

Il n'y a qu'une façon de traiter le problème :

- nourrir ces animaux régulièrement et leur fournir des abris, afin qu'ils restent en bonne santé,

- et surtout les capturer pour les stériliser, afin d'empêcher la multiplication de ces communautés.

Un chat nourri et stérilisé perd ses instincts bagarreurs : il dormira une grande partie du temps, ne causera pas de nuisances, en particulier olfactives, et ne s'attaquera ni aux chats domestiques ni à l'avifaune. Il contribuera

par ailleurs à la régulation des populations de mulots et souris.

Au Pyla, des personnes privées gèrent quelques points de nourrissage et opèrent des captures et des stérilisations. Cependant les gamelles et cages disposées dans les jardins de villas partenaires ou sur des lots non bâtis sont parfois mal acceptées par le voisinage et victimes de malveillance (quand ce ne sont pas les renards ou hérissons qui s'attaquent aux croquettes des félins). Vous pouvez suivre leur travail et éventuellement leur venir en aide en vous signalant sur leur page Facebook : Pyla-Chats.

Vous pouvez aussi les contacter par cette page si vous repérez dans votre voisinage :

- un chat abandonné. S'il est sociable, il pourra être proposé à l'adoption après avoir été identifié. Il est important de ne pas tarder, afin de ne pas laisser ces chats retourner à la sauvagerie
- une chatte gestante. Elle doit si possible être capturée et opérée.
- une chatte abandonnée avec une portée de chatons. Il est important de lui enlever ceux-ci de façon précoce, afin de pouvoir les socialiser et les proposer à l'adoption (toujours après identification). Les demandes de chatons sont nombreuses, et vous ferez des heureux !

## Gravelots

Nous vous avons parlé l'an dernier de ce nid de gravelots à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*), malencontreusement installés sur l'accès à la plage de la Salie, et à la reconfiguration de l'accès par l'ONF qu'il avait rendu nécessaire.

En période de reproduction, ce petit oiseau discret fréquente les vasières des étangs et lagunes côtières, les marais salants, les plages de sable, graviers et galets de bord de mer et de grands cours d'eau.

Il est une des espèces dont la RNN du Banc d'Arguin est censé protéger la reproduction. Ces dernières années cependant, il a souffert comme les

sternes des prédatons des milans noirs et des goélands, sans parler des aléas de la météorologie : il pond en effet ses oeufs à même le sable, et il arrive que ceux-ci soient recouverts et perdus lors des coups de vent.

Cette année, le PNM dénombre 90 nids sur son territoire, dont six nids actifs entre la Salie et le Trencat (terrain militaire). Les gravelots se fixent en haut des dunes, où ils sont plus à l'abri des coups de vent. Leur suivi se poursuit en partenariat avec le PNMB et dans le cadre de l'Observatoire de la Côte Aquitaine. Une signalétique a été mise en place à l'intention des visiteurs : Attention, on marche sur les oeufs ! Les nids proches des cheminements sont protégés par des enclos légers.



## Dans les forêts du Pyla

### **Pin maritime et changement climatique, quel futur pour la Pinède ? - Pierre Gautier-Larrea - Ingénieur forestier**

Marqueur fort de nos paysages forestiers, le pin maritime est une des rares essences forestières endémiques du massif landais. On a du mal à imaginer à quoi ressembleraient nos forêts sans sa silhouette fine et sa cime toujours verte. Le changement climatique en cours nous amène pourtant à nous interroger sur son avenir : restera-t-il toujours l'essence reine des Landes de Gascogne ? Migrera-t-il vers des contrées plus clémentes ? Sera-t-il remplacé par une autre essence ? Différents scénarios sont à l'étude et le sylviculteur à quelques cartes en main pour favoriser l'adaptation du pin maritime aux conditions climatiques futures. Tour d'horizon de ce que l'on sait et ce que l'on peut faire.

Avant de parler des stratégies et des solutions, posons clairement le problème. Quels seront les effets du changement climatique sur le Pin maritime ? Dans un premier temps une concentration de CO2 atmosphérique plus importante va, en permettant aux arbres d'augmenter leur activité photosynthétique, accroître leur productivité. « Bonne nouvelle ! » me direz-vous. « Plus de CO2 donc des arbres qui poussent plus vite ! » Ce à quoi, je vous répondrai « C'est vrai, mais pas pour longtemps... ». Cette hausse de CO2 induira une

hausse des températures ainsi que des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents ; ce qui fut le cas des étés 2018, 2019 et 2020. Chez certaines espèces comme le pin sylvestre, pourtant adapté aux sécheresses, ces stress répétés dans le temps conduisent au rougissement puis à la chute des aiguilles, ce qui, *in fine*, réduit l'activité photosynthétique et diminue donc la croissance et la vitalité des arbres.

Pour le Pin maritime, les dépérissements liés à la sécheresse restent rares et localisés aux secteurs les plus secs. Mais le sylviculteur doit anticiper le problème dès maintenant pour ne pas se retrouver au pied du mur dans quelques années.

D'autant plus que ces sécheresses et ces températures plus élevées affaibliraient les arbres face aux ravageurs et pathogènes tels que la chenille processionnaire et le scolyte et viendraient renforcer le risque incendie.

La première stratégie pour favoriser l'adaptation et la résilience de la pinède est sylvicole et vise à accompagner au mieux les dynamiques naturelles. Lors de la coupe d'exploitation du peuplement, plusieurs beaux arbres peuvent être laissés sur pied pendant plusieurs années supplémentaires et jouer un rôle de semencier pour garantir une régénération naturelle de la parcelle. Les semenciers pouvant être des pins comme des chênes, cela va pouvoir permettre une diversification de la régénération, même si,



en pratique, la réussite de la régénération du chêne est plus difficile à obtenir en raison de sa faible vitesse de croissance comparée à celle du pin maritime.

En plus de fournir des graines, ces semenciers modifient le microclimat de la parcelle en garantissant des conditions plus fraîche que dans une coupe rase classique où les jeunes plants sont pleinement exposés au soleil. En revanche, le forestier devra intervenir sur la végétation concurrente (arbousier, fougère...) qui entrera en compétition avec les jeunes plants pour la ressource en eau et en lumière.

La régénération naturelle n'est pas toujours simple à mettre en œuvre et nécessite une présence accrue du forestier pour l'accompagner au mieux. L'INRAe, l'ONF et Bordeaux Sciences Agro se sont ainsi associés dans le cadre du projet Ecodune pour identifier les facteurs influençant la réussite ou non d'une telle opération.

Toujours dans les stratégies sylvicoles, le forestier peut intervenir sur la densité des peuplements. Là encore, c'est un subtil dosage pour diminuer la concurrence pour l'eau entre les individus sans pour autant fragiliser les peuplements en les exposant trop au soleil. Des études sont actuellement en cours sur le massif landais pour suivre l'évolution de la ressource en eau du sol dans des parcelles de densités allant de 400 à 1700 arbres à l'hectare.

La deuxième stratégie réside dans le choix des provenances des pins utilisés. La carte ci-

dessous représente l'aire de distribution naturelle du pin maritime. Avec le changement climatique, cette aire devrait s'étendre vers le Nord jusqu'en 2050 avant de réduire dans les zones les plus au Sud. Les arbres, en fonction de leur provenance, ne vont pas tous avoir les mêmes caractéristiques, notamment en ce qui concerne la tolérance à la sécheresse. Le Groupement d'Intérêt Scientifique Pin Maritime du Futur procède actuellement à des tests de comparaison des différentes provenances (Landes, Espagne, Portugal, Maroc) avec des graines issues de géniteurs à la fois résistants à la sécheresse et performants en croissance. Des travaux d'hybridation entre ces différentes provenances et les variétés améliorées landaises sont également menés. Le but étant, au final, de sélectionner les arbres les plus résistants aux contraintes climatiques tout en restant productifs.

La dernière stratégie, plus radicale, concerne l'utilisation de nouvelles essences potentiellement adaptées aux conditions climatiques futures. Ainsi, dans le cadre du projet Neo-Terra, qui est la feuille de route pour la transition énergétique et écologique en Nouvelle-Aquitaine, l'ONF va prochainement tester en Forêt Domaniale de la Teste le pin de Turquie (*Pinus brutia*). Ce pin, naturellement présent en Turquie, en Crête, à Chypre et sur les bords de la Mer Noire peut atteindre 35 m de haut et vivre entre 120 et 150 ans. Ces tests, portant le nom d'îlots d'avenir, s'étendent sur des surfaces comprises entre 1 et 2 ha et



Carte de distribution naturelle du pin maritime (EUFORGEN 2008)

### Pin maritime - suite

vont permettre d'étudier, sur la durée de vie du peuplement, le comportement et la sylviculture de cette essence dans les conditions propres au massif landais. Des expériences similaires vont avoir lieu dans toute la France et avec différentes essences, toujours dans le but d'anticiper les changements forestiers induits par le réchauffement climatique.

Ce n'est donc pas pour demain que le pin maritime laissera sa place à d'autres espèces, mais il est essentiel de mener de front ces trois stratégies d'adaptation (sylviculture,



provenance, essence) pour être paré à toute éventualité.

## Atlas et lexique des forêts Testerines - Pierre Gautier-Larrea - Ingénieur forestier

Dans la Gazette du Pyla de l'été 2018, un dossier forêt sur les particularités foncières, environnementales, paysagères et sylvicoles des forêts testerines vous était proposé.

Une image valant mille mots, nous vous proposons ici une carte des différentes forêts de la commune, qu'elles soient privées, domaniales, usagères ou militaires pour le Centre d'Essai des Landes...

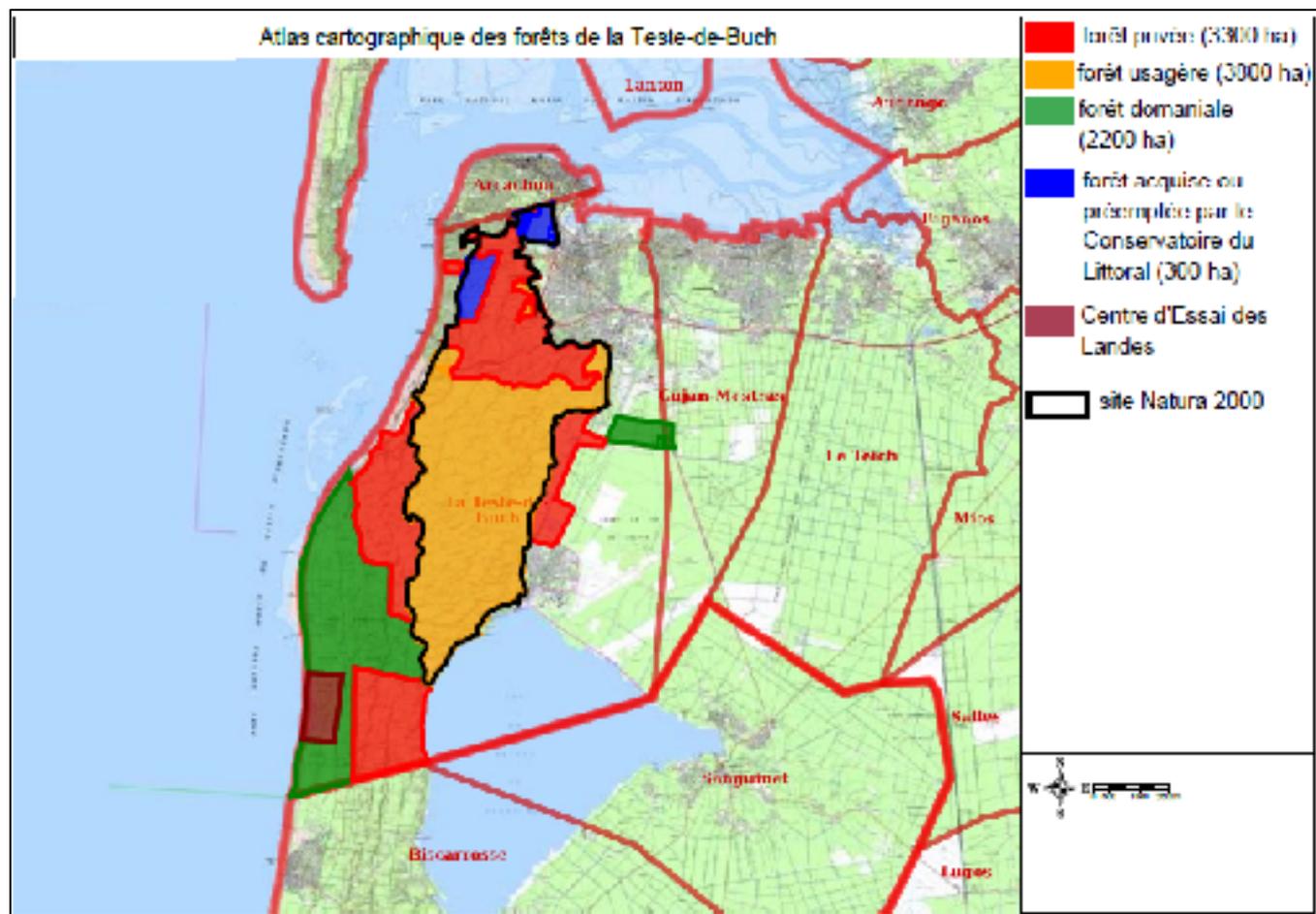
**Forêt privée** (en rouge sur la carte) : recouvrant une surface de 3300 ha, les parcelles qui la composent appartiennent à des particuliers pouvant faire appel aux services de Gestionnaires Forestiers Professionnels pour mener la gestion de celles-ci. Les propriétaires de plus de 25 ha sont dans l'obligation légale de doter leurs parcelles d'un Plan Simple de Gestion (PSG), document agréé par les services de l'Etat et qui permet aux propriétaires de planifier les coupes et travaux dans le cadre d'une gestion durable.

À noter que dans ces forêts, les coupes doivent obligatoirement être suivie d'un reboisement, que ce soit par plantation, semis ou régénération naturelle à partir des semenciers des parcelles voisines. Pour rappel, la coupe faite il y a peu dans la forêt du Vieux Pilat rentrait dans ce cadre légal. À l'intérieur du site Natura 2000

« Forêts dunaires de la Teste-de-Buch » (contour noir sur la carte), les coupes et travaux doivent être obligatoirement conformes à la réglementation propre au site.

Les promenades en forêt privée sont interdites à moins que le propriétaire ait donné son accord préalable.

**Forêt usagère** (en orange sur la carte) : c'est celle qui occupe la plus grande superficie avec ses 3800 ha. C'est aussi LA forêt historique de la Teste-de-Buch (plus de 2000 ans). Forêt unique en son genre où se côtoient pins, chênes et arbousiers, d'âge vénérable, elle est une relique du droit d'usage en France. Les cabanes de résiniers que l'on y trouve appartiennent à des particuliers, également propriétaires du sol et appelés « ayant-pins ». Ces derniers disposent toujours du droit de gemmage. Les usagers (les résidents depuis plus de 10 ans du territoire de l'ancien « Captalat » de Buch soit les communes de La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Arcachon et une partie de Lège-Cap Ferret), aussi appelés ayant-droit, peuvent, après autorisation du Syndicat des Propriétaires, abattre des pins vifs pour s'en servir comme bois d'œuvre pour la construction de leur maison ou de leur bateau. Les ayant-droit peuvent également se servir librement en bois mort et bois vif de sous-bois (taillis) pour se chauffer.



### Atlas et lexique (suite)

Pour les promeneurs, les règles ne sont pas toujours claires. Comme dans toute forêt privée, l'accès dépend de l'autorisation du propriétaire, sous peine de verbalisation. Cependant, les ayant-droit peuvent s'y promener et y circuler sans autorisation. Quoiqu'il en soit, si vous décidez de vous y rendre, privilégiez les pistes cyclables et la piste 214 et, surtout, respectez les lieux !

**Forêt domaniale** (en vert sur la carte) : Cette dernière est gérée par l'Office National des Forêts et a été labellisée Forêt d'Exception (voir anciens numéros de la Gazette) en 2018. Tout le monde peut s'y rendre et profiter des nombreuses pistes cyclables et sentiers à condition, là aussi, de respecter l'environnement (ne laissez pas traîner vos déchets) et de rester vigilant face au risque incendie (évités de fumer



et surtout ne balancez pas vos mégots).

### **Forêt du Conservatoire du Littoral** (en bleu sur la carte) :

Les secteurs de Camicas et de l'Eden sont la propriété du Conservatoire du Littoral ou sont préemptés par celui-ci. Cet organisme public est chargé de la

protection foncière des zones naturelles du littoral français. Il achète des terrains et les remet en état si besoin. Ainsi, en 2020, plusieurs édifices situés dans le massif de l'Eden ont été démolis car illégaux, non patrimoniaux ou dans un état de délabrement avancé. Puis le Conservatoire en confie la gestion à des organismes variés (ONF, collectivités, Syndicat mixte, associations...) avec pour missions la conservation des sites, l'accueil du public et la protection de la biodiversité et des paysages. Un circuit de randonnée est proposé au public en forêt de Camicas.

### Les Pylatais aiment leurs arbres

Vous avez été depuis le mois de mars nombreux à vous émouvoir d'une coupe de pins effectuée au mois de mars dans la forêt du Vieux Pilat, au-dessus de la maison de retraite et jusqu'au sommet de la dune. Nos adhérents consternés évoquaient un paysage lunaire d'arbres à terre et de sol défoncé.

L'ADPPM s'est rapidement informée sur cette coupe. Il s'avère qu'elle était parfaitement légale : le propriétaire a en effet déposé le nécessaire « plan simple de gestion », et l'autorisation de procéder à cette coupe lui a été accordée. Il s'agissait de débarrasser la zone de 8,5 ha de vieux pins asséchés et d'un certain nombre d'arbres morts. Chênes et arbousiers ont été laissés en place, et les houppes des pins coupés devaient être emportées plus tard, la saison pluvieuse



exploitée par l'homme...

minimisant le risque d'incendie. Plus de 10000 jeunes pins seront replantés à l'automne, toujours en respectant les feuillus présents pour créer une forêt diversifiée.

Une coupe rase en forêt suscite toujours une certaine émotion. Cependant il faut envisager cet événement dans la durée. Le terrain libéré laisse voir son relief et permet de découvrir des vues au loin. Dès l'année suivante, genêts, ajoncs et arbousiers couvrent le sol d'un tapis vert étoilé de jaune au printemps. C'est ensuite le tour des jeunes pins, dont on pourra, au fil des ans, admirer la croissance. N'oublions pas que notre forêt n'existe que parce qu'elle est

### La Chapelle Forestière

Nous vous avons informés l'an dernier de la restauration prévue de la Chapelle du Saint Esprit, dite Chapelle Forestière. Cette construction, dont le projet remonte à 1975, a été réalisée par l'architecte Xavier Huvelin, pour s'intégrer dans l'environnement forestier. Son architecture conserve le souvenir des premières messes célébrées au Pyla, les participants se trouvant à l'extérieur, et l'autel à l'abri dans un hangar dont on ouvrait les portes. Le nouveau bâtiment a abrité, outre son usage cultuel, de nombreux concerts et des séries de conférences.

La construction a l'originalité de se trouver sur un terrain communal, don d'une famille pylataise, mais d'être la propriété de la paroisse du Moulleau, à qui incombe son entretien. Il a fallu cet hiver refaire l'électricité et la peinture, remplacer les portes coulissantes, créer une sacristie et améliorer l'accès. Le calendrier des messes a



été revu, puisqu'elles sont maintenant célébrées pendant les trois mois d'été. Le secteur pastoral souhaite ouvrir largement le lieu aux cérémonies telles que mariages et baptêmes, et un programme de conférences et de concerts a été élaboré pour 2021. La chapelle peut aussi à la demande accueillir des réunions de travail, les répétitions des chorales, ou des événements festifs.

Le montant des travaux s'est élevé à 180 000€, dont 50000 ont déjà été pris en charge par des donateurs. Si vous souhaitez contribuer à cette réalisation, vous pouvez faire un don (fléché « Chapelle forestière du Pyla ») en cliquant sur [https://donnons-bordeaux.catholique.fr/les-chantiers/don-chantiers/?soutien=chantier&wp\\_id=13141](https://donnons-bordeaux.catholique.fr/les-chantiers/don-chantiers/?soutien=chantier&wp_id=13141) ou adresser un chèque au Secteur pastoral d'Arcachon, 21 avenue de Mentque, Arcachon. Un reçu fiscal vous sera adressé.

## LE PLAN D'EAU

### Le Bassin autrement

#### Éloge de la lenteur et du ras de l'eau - Denis Serruques

On m'avait pourtant bien dit qu'en dehors de l'Île aux Oiseaux et du Banc d'Arguin, faire des ronds dans l'eau ne présentait aucun intérêt. J'ai voulu vérifier par moi-même et il y a une quinzaine d'années, j'ai acheté une modeste embarcation à moteur, en aluminium marin, légère et facile d'entretien.

Observant le ballet des pêcheurs sur l'eau, j'appris que certains chenaux présentent une signalétique pittoresque, non répertoriée, qu'il faut décoder : piquets en forme de plumeau, piquets tordus ou en croix, piquets coiffés d'objets éclectiques rappelant le rouge ou le vert, autant de traces ouvrant de nouvelles voies, invisibles si l'on va trop vite. Certaines balises font l'objet d'une attention particulière : j'y ai vu attaché à l'une d'elles, un bouquet de fleurs séchées, sans doute un souvenir ; instant d'émotion.

Ce balisage vernaculaire évolue avec le temps et c'est avec une surprise chaque fois renouvelée que je découvre de nouveaux signes ou leur disparition : les piquets ne sont pas seulement des obstacles posés là, pour gêner celui qui veut aller vite.

La plupart des ports m'offrent de larges plages horaires d'accès, à tous les coefficients. Chaque port conserve son authenticité, qui se laisse découvrir, pour peu que l'on s'en donne le temps.

Par forte marée basse, au Nord ou au centre, c'est un autre Bassin qui se dévoile, souvent en noir et blanc. Echoué au fond d'un chenal semblable à une tranchée, au cœur d'anciens parcs abandonnés sur un sol amolli et tourmenté, semé de piquets déchiquetés, d'écharpes d'herbes noircies de vase, je reste à l'abri dans mon esquif, survolé par le lourd vol

en rase-motte des cygnes. Le silence est épais, immobile. Mais bientôt, le clapotis de l'eau, agite doucement la coque et me sort de mes rêveries : je flotte à nouveau !

En période de migration, s'échouer dans un chenal permet d'observer les échassiers et les autres oiseaux ; la marée rythme leur passage : à chaque marée basse, le Bassin sert de généreux plateaux de verdure aux nouveaux arrivants. Là aussi, mon embarcation, devenu poste d'observation, m'assure la discrétion.

Il m'est arrivé bien sûr, de m'échouer involontairement et il a toujours été facile de me remettre à l'eau, sans attendre la marée ; dans cette situation, j'apprécie la maniabilité de mon esquif, aidé d'une bonne rame ! L'anticipation de la hauteur d'eau, fait partie du plaisir de la balade. Toute excursion se prépare : à cette condition, 90% du Bassin est facilement accessible.

Dans certains chenaux du Nord et de l'Est, il n'est pas rare de se trouver nez à bec avec un cygne solitaire ; je ralentis et dans un sillage comparable au sien, nous nous croisons, moi, curieux, lui, hautain. Une autre fois, dans un méandre d'un chenal traversant, je découvre des plumes éparses posées sur l'onde ; ce n'est pas un rêve, j'étais sur les traces d'un banc de cygnes ; à peine croisé, celui-ci fut englouti par la brume, tel un vaisseau fantôme.

Sur le bateau d'amis, lors d'une excursion, je leur ai demandé en fin de course, de s'arrêter là, au milieu de nulle part ; un peu inquiets quand même, sans repaire visible en dehors de l'heure ; silence à bord, baignade et pique nique comblant l'attente. Soudain, le relief sortit des eaux, de part et d'autre de l'embarcation : c'étaient les berges du chenal attendu. Quand le relief émerge du temps, la vitesse n'a plus de sens.

Parfois, il m'arrive de trouver un bateau stationné à l'endroit précis où je souhaite effectuer un repérage ; il n'est pas nécessaire de se parler pour comprendre que nous sommes là, pour le même spectacle : tel le négatif d'une photo, la révélation dans un silence total, des chemins secrets du Bassin. Instant d'intimité d'un Bassin qui se livre à nu, instant magique où





la hauteur d'eau devient unité de temps. De retour au port, le spectacle aura disparu, sauf dans nos mémoires.

J'ai été aussi témoin de rencontres familiales : pinasses et/ou, pontons flottants avec un parasol abritant les anciens, les enfants jouant autour et les adultes s'affairant au déjeuner ; l'ensemble posé sur un fond de verdure, évoque un tableau de Renoir. Là, éviter les remous excessifs et le bruit, accorder sa vitesse à la tranquillité des lieux, est une forme d'art de vivre. L'on sait que la réputation des pinasses ne repose pas sur leur vitesse. Plus prosaïque, un ami m'a dit, qu'en cas de besoin, famille, amis, il était plus avantageux d'utiliser deux petits bateaux, plutôt qu'une seule grosse unité.

À Malprat, je vais me blottir dans les bras de la Leyre, entre Le Teich et Biganos ; je glisse d'abord à travers les roseaux, avant de me plonger dans le clair obscur de la forêt, des voûtes végétales, des berges incertaines ; l'eau est éblouissante par les reflets du soleil et noire dans sa profondeur ; car le danger est là, invisible mais présent : ici point de marée, mais il arrive que des souches oubliées caressent le fond de la coque. Puis, surgit un pont, d'où parfois des randonneurs vous observent, tel un aventurier perdu de la forêt de l'Enfer. Enfin, sortant des derniers méandres et après avoir franchi un seuil, je m'échappe des bras du fleuve pour retrouver le ciel libre.

Quand le Bassin est miroir, quand le reflet sur l'eau des piquets n'est pas brisé, quand le ciel et l'eau se fondent dans la même couleur, vous perdez facilement les repères où vous croyez flotter. Un sillage doux, qui rapidement s'efface, augmente l'impression d'évanouissement dans l'éther marin ; sentiment plus fort que la griserie de la vitesse.

Il est vrai que le calme et le silence sur l'eau, impressionnent ; mais après y avoir goûté, vous les rechercherez : vous apprécierez l'écho d'un clocher plongé dans une brume de côte, l'éclat du saut d'un poisson tout près de vous, la clameur de l'envol d'un nuage d'oiseaux, le vol bas et feutré d'un cygne ; cette nature est loin des agressifs tapages des puissantes motorisations ; c'est l'avantage des navires à taille humaine, adaptés au Bassin, de se fondre dans le site sans en déchirer le silence.

Sur l'eau, je prends le temps de saluer les autres plaisanciers ; en se croisant, les sillages se

mélangent et c'est une forme de politesse que de ralentir pour réduire les remous. La même attention est valable, pour la voile, le canotage et les pêcheurs. Nous appartenons au même Bassin. Ralentir aux abords d'un parc ostréicole est aussi une forme de respect pour les professionnels ; tous redoutent les fracassants labours aquatiques qui se propagent en ondes maléfiques.

Au Sud, dans le calme du matin, découvrir le jeu du soleil sur les reliefs de la Dune qui s'éveille avant de décliner ses couleurs, me remplit de joie, rassuré aussi par le ronronnement d'un moteur bien entretenu. Quand les conditions le permettent, à l'étale, c'est l'occasion d'accomplir le grand tour d'Arguin, plaisir de ceux qui cherchent un parfum d'aventure. À la 5N, commencent les brisants : et pourtant, suivre le rythme d'une houle molle sur des fonds transparents donne la sensation de voyager sur les sables d'or d'une plage tropicale, paradis des pêcheurs. À marée basse, je guette les îlots lumineux pour accoster sur un banc éphémère, errer dans le dédale des atolls et sur mon embarcation légère, s'égarer dans le sublime.

Il m'arrive enfin, de naviguer en maraude, d'être à l'affût de plages plus discrètes, nichées dans des roseaux, dans un enrochement, dans un chenal, près d'un port, près d'une Tonne à proximité d'un sentier côtier, ou adossée à une pinède. Et là, de prendre le temps d'une pose ou d'une baignade rafraîchissante, pour se mettre en harmonie avec la beauté des lieux.

Vous l'aurez compris, ceux qui aiment le Bassin délaissent le style conduite sur autoroute, mais préfèrent naviguer sur les sentiers nautiques du temps. Le Bassin est un jeu de piste à trois dimensions : la marée, étant la troisième, joue avec les 2 autres. Je laisse le soin à chacun, d'ajouter sa propre dimension, celle qui fait tout le charme et le mystère du Bassin : pour ma part, je la dois à mon esquif ; c'est là, sa véritable puissance.



## Sur le sable

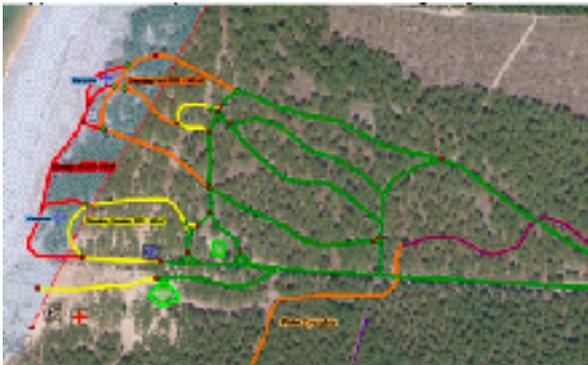
### Sur les plages

Il faudra avoir l'annuaire des marées en poche pour fréquenter cet été les plages du Pyla. Il n'y a pas eu cette année en effet de rechargement : l'ensablement biennal est effectué les années paires, et le sable qui a permis de dégager la Jetée du Moulleau pour l'accostage des navettes a été déposé côté Arcachon. Si le niveau de sables entre le Moulleau et la Corniche reste en moyenne assez satisfaisant, grâce aux apports des années précédentes, le sable s'est néanmoins étalé en direction du chenal et les hauts de plages n'offrent par coefficients moyens que de fort étroites zones de sable sec. On se consolera en pensant que cela limitera l'arrivée de visiteurs extérieurs, obligés de se replier vers Arcachon ou les plages océanes.

La baisse du niveau du sable a cependant mis à jour de nombreux débris, restes d'épis anciens ou de nouveaux chantiers de rénovation des perrés. L'ADPPM a demandé à la municipalité que ces dangereux obstacles soient enlevés.

### L'érosion à la Lagune

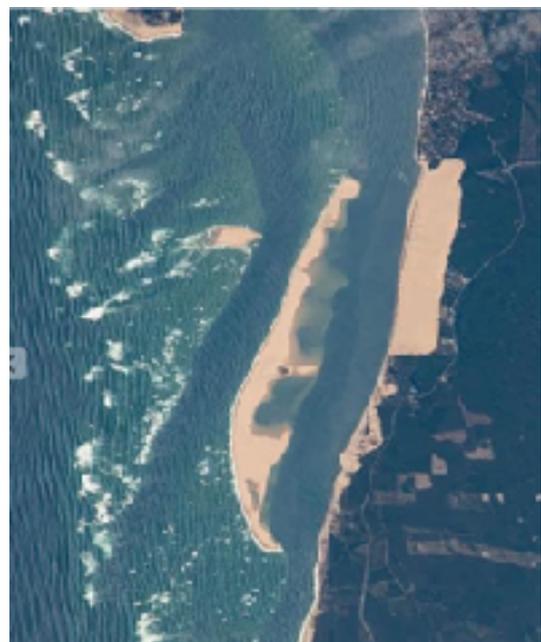
Les tempêtes ont encore frappé sur la plage à la Lagune. Ce sont 48 m de sable qui ont été enlevés, avec accompagnement de pins tombés sur la plage, qui ont dû être dégagés



rapidement. L'accès à la plage a été interdit une partie de l'hiver.

À quoi est dûe cette érosion en ce point précis ? Cédric Bouchet, technicien ONF à la Salie, explique que la pointe sud du banc d'Arguin approche ici au plus près de la côte, causant un étranglement qui reporte les courants vers la plage. Lors des coups de vent, le sable est alors emporté vers le nord. La plage du petit Nice est en effet bien chargée (photo Sébastien Lallemand).

Ce recul a cependant rendu nécessaire une reconfiguration du parking et un nouveau déplacement de la piste cyclable, qui est un tronçon de la Vélodyssée. 460 m de voirie, avec les installations du Plan Plage, ont été démontés dans le parking, et 300 m de piste cyclable réalisés pour une reconnections temporaire avec un plancher amovible, en attendant la reconstruction d'un tronçon, que l'on espère définitif... On notera que ce tronçon sera réalisé à l'aide de Bioklair, le liant végétal utilisé pour les cheminements de la Place du Sémaphore.



## LES TEMPÊTES AU PYLA

L'échelle de Beaufort (du nom de l'Amiral anglais qui en est l'inventeur) date de 1805. Elle est utilisée par les marins pour définir les conditions de navigation (état de la mer et vent). Elle compte 12 niveaux. La tempête (force 10) correspond à une vitesse de vent supérieure à 88 km/heure. Au-delà de 120 km/h il s'agit d'ouragan (force 12). Désormais, le terme d'ouragan est réservé aux cyclones tropicaux (hurricanes en Amérique du Nord et typhons en Asie du Sud-Est). Dans les cyclones les plus sévères, le vent peut atteindre 300km/h. Sans atteindre cette intensité, les épisodes de force 12 ne sont pas exceptionnels dans le golf de Gascogne.

Si la tempête provient essentiellement d'écart de la pression atmosphérique et de la température, ses effets sont aussi fortement influencés par une série de paramètres locaux souvent oubliés :

- les pointes de vitesse du vent (le vent moyen est proportionnel à la différence de

pression, mais il peut y avoir des phénomènes de rafales)

- l'orientation du vent
- le coefficient de marée
- le déroulement horaire de la marée (pleine mer/basse mer)
- la houle de l'océan (+ 1,5 m pour Xynthia)
- la durée et la répétition des tempêtes (cas de janvier 2014 dans le sud-ouest)

S'y ajoutent naturellement toutes les caractéristiques du littoral, telles que le niveau du sable et la nature des matériaux de la côte.

Pour ne citer que les plus extrêmes catastrophes du dernier demi-siècle, on retiendra les 500 000 morts au Bangladesh en novembre 1970, mais aussi dans un contexte non comparable les 2 000 morts de la métropole de la Nouvelle Orléans, dévastée par le cyclone Katrina en août 2005 et surtout les 280 000 victimes à Haïti en 2010.



À titre de comparaison on retiendra pour la France les 40 000 morts attribués à la canicule de 1911 et les 300 000 à celle de 1719, sans commune mesure avec 2013.

Au Pyla, l'évolution des tempêtes depuis 50 ans (1970) traduit l'interaction complexe des paramètres ci-dessus. C'est ainsi que l'historique des aléas climatiques diffère sensiblement de celui des dégâts chiffrés sur notre littoral :

- **1971-1980** : Décennie calme. Tempêtes modérées. Amorce du réchauffement après 20 ans de "fraîche stabilité" (Le Roy Ladurie).

- **1981-1990** : Décennie moyennement active. Tempête Hortense (116 km/h en 1984). Recul du trait de côte de 285 m en 1985 au Wharf de La Salie. Sinistres conséquents en 1987 et 1990.

- **1991-2000** : Années les plus chaudes du 20ème siècle. Décennie très agitée avec 6 années de tempêtes culminant en décembre 1999. Fort recul du Cap Ferret. Tempêtes Lothar et Martin dépassant 200 km/h avec un lot de dégâts considérables et 140 morts en Europe.

**2001 - 2010** : Décennie marquée par le Grand Réensablement de 2003 (1,1 million de m<sup>3</sup> sur 3 250 m de côte).

20 tempêtes recensées de 2002 à 2007 avec des effets modérés.

Violentes tempêtes sur 15 jours dans l'hiver 2007-2008.

Ouragan Klaus en janvier 2009 (170 km/h).

Ouragan Xynthia en février 2010 (130 km/h) le 1/3 au Cap Ferret et 4 jours au-dessus de 100 km/h. Mort de 59 personnes dont 47 en France.

**2011-2020** : Succession exceptionnelle d'ouragans début 2014, puis en 2016, 2017, 2018 et 2019 : Florian, Carmen, Bruno, Clément, Gabriel, etc.

Puissance de houle sans précédent au Cap Ferret.

Fort recul du petit Nice. Vive agression du Mimbeau et du Cap Ferret.

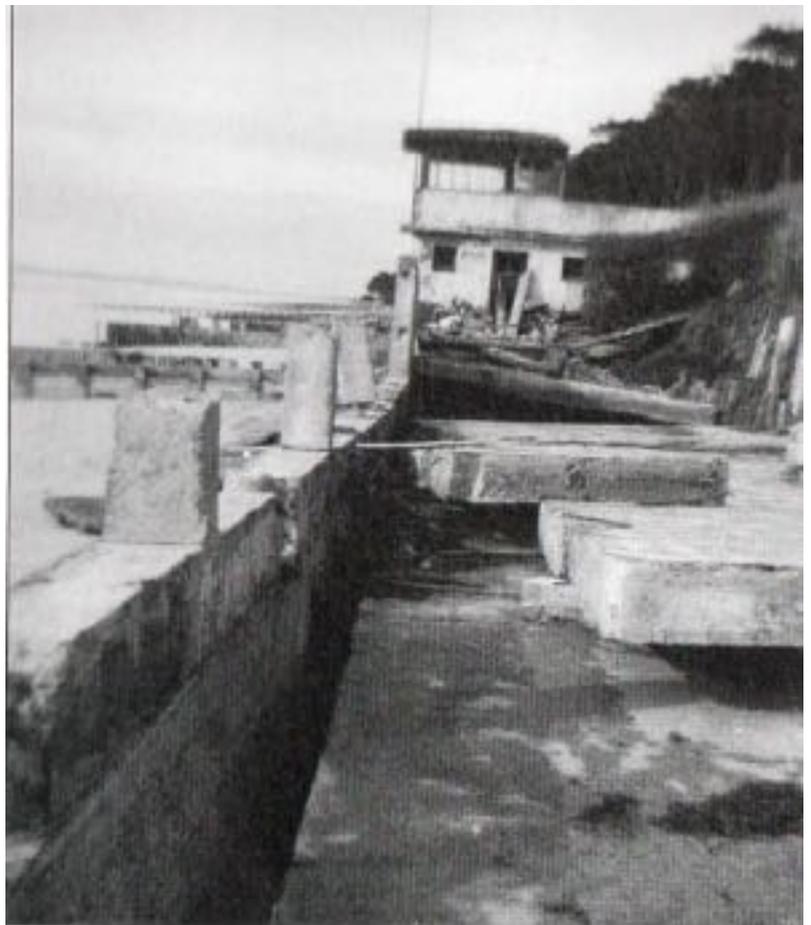
5 réensablements partiels limitant l'érosion de la côte du Pyla.

Inondations dramatiques en France en mai-juin 2018

Les météorologistes rappellent qu'il y a toujours eu des phénomènes météorologiques extrêmes, et en relèvent une quarantaine depuis 500 ans au-delà de la force 10 (Emmanuel Garnier, directeur de recherche CNRS - revue Risques, septembre 2018, cité par le Sud Ouest).

Cependant au Pyla durant les 50 dernières années il semble que la fréquence des tempêtes, plus que leur force, a été croissante. En revanche, le chiffrage des dégâts, tant par les victimes que par l'assureur (celui-ci avec une appréciation plus restrictive) fait apparaître une relative constance sur les trois décennies 1990-2020. On ne peut qu'y voir la conséquence de la dizaine de réensablements depuis 2003 qui ont de toute évidence réduit l'effet des tempêtes et ouragans en nombre croissant. Sans doute s'y ajoute-t-il une stratégie d'investissements sensiblement accrus des riverains eux-mêmes pour la défense de leur trait de côte.

**Lionel Lemaire**



## COQUES SANS STOCKS ?

### Où en sont les gisements de coques du Banc d'Arguin?



Vous ne pouvez pas faire un pas sur une de nos plages sans rencontrer une de ses coquilles, et pourtant on s'intéresse bien moins sur le Bassin d'Arcachon à

la modeste coque (*Cerastoderma edula*) qu'à l'huître, reine incontestée de nos tables. Toutefois la coque mérite mieux que l'indifférence polie qui lui est généralement accordée.

Contrairement à l'huître et à la palourde, récemment arrivées du Japon, la coque est indigène. On la trouve depuis la préhistoire sur toutes les côtes de l'Océan Atlantique, depuis la mer de Barents au nord de la Norvège, jusqu'en Mauritanie. Patrimoniale, elle a nourri depuis le paléolithique des générations d'humains ; on retrouve ses coquilles dès les débuts de l'humanité dans des sépultures loin des côtes, attestant de sa précoce valeur symbolique. Elle figure aujourd'hui sur les tables des plus grands restaurants, et elle soutient en parallèle avec la pêche certaines économies côtières. Enfin, elle constitue un modèle scientifique qui permet d'étudier les défis posés à la conservation et à la valorisation d'une espèce.

C'est pour ces raisons qu'un programme européen destiné à fonctionner jusqu'en 2030 a été mis sur pied en 2017 : le programme Cockles, Coopération pour la restauration des

pêcheries de coques et de leurs services d'écosystème dans l'Aire Atlantique. Il mobilise 22 partenaires répartis dans cinq pays (Espagne, Portugal, Islande, Royaume Uni, France).

Près de nous, l'université de Bordeaux et l'antenne CNRS d'Arcachon, sous la responsabilité du professeur pylatais Xavier de Montaudouin participent à ce travail. Le laboratoire s'est spécialisé dans l'étude de la génétique des coques et de ses liens avec la résistance aux parasites et aux maladies. Les périodes de mortalité dramatique de cette espèce, leurs causes, et leurs conséquences aussi bien écologiques qu'économiques sont observées à la loupe.

« La coque participe à de nombreux services sur le littoral Atlantique (AA). COCKLES propose de restaurer la production et les services fournis par cette ressource emblématique menacée par les maladies et une gestion parfois inefficace. Développer l'aquaculture, rechercher des lignées résistantes, restaurer les populations pour optimiser la gestion de la ressource contribuera au retour des coques, à l'évaluation des services écosystémiques et stimulera l'économie côtière le long de l'AA. »

Sur le Bassin d'Arcachon, elle n'a jamais constitué un enjeu économique important. Les pêcheurs professionnels, peu nombreux, n'en ont jamais prélevé les énormes quantités observées dans certains estuaires de Galice, et la consommation locale est modeste. Cependant dès avant le programme Cockles, les populations de coques et leurs effectifs ont été surveillés et étudiés par l'Ifremer et la Station Marine sur le Bassin d'Arcachon : elle est une des sentinelles de la bonne santé de notre plan d'eau.

La coque vit dans des zones où se mêlent sable et sédiments vaseux ; sur le Bassin, on la trouve dans les zones nord et est, autour de l'île au Oiseaux, et surtout, en gisement important, dans la conche du Banc d'Arguin, où elle a longtemps été ramassée par les pêcheurs amateurs à pied, avant que le décret de 2017 ne l'interdise.



Protégée par sa coquille radiante, dont les anneaux présentent des couleurs différentes, elle a un pied dont elle se sert pour se mouvoir et s'enterrer. Elle se nourrit de phytoplancton, remuant et aérant le sable, et est capable de filtrer plusieurs litres d'eau de mer par jour. Espèce ingénieur, elle occupe dans la chaîne alimentaire une place intermédiaire, nourrissant certaines espèces de poissons, de crabes et d'étoiles de mer, ainsi que des oiseaux comme les bécasseaux, les goélands et les huitriers-pie. Elle pond massivement à la bonne saison ; ses larves acquièrent au bout de 3 à 4 semaine une coquille rudimentaire, et tombent au fond de l'eau, où elles atteignent en deux semaines de plus la taille de 2 mm. Ces « recrues » mettront un à deux ans avant d'arriver à la taille de 13 mm, et de pouvoir se reproduire à leur tour.

Comme pour la plupart des espèces de bivalves, les gisements de coques peuvent être affectés certaines années par une très forte mortalité : des années à grandes masses de coques sont suivies d'années d'effondrement des effectifs. Ces événements affectent les gisements de manière indépendante. Leurs causes sont complexes. C'est ainsi qu'une trentaine de maladies et parasites ont été recensés et présentés dans un catalogue à usage des pêcheurs. La première phrase de cet ouvrage

précise qu'aucun de ces parasites n'est dangereux pour l'homme ! Certains de ces commensaux participent par ailleurs à la bonne santé et à l'équilibre de l'environnement.

Ainsi depuis 2018, le gisement du banc d'Arguin présente un déficit tel que l'on n'en avait pas observé depuis 1996. Les coques ont-elles, comme les sternes, déserté pour protester contre la gestion calamiteuse de la RNN par la SEPANSO ? Plus sérieusement, la complexité du fonctionnement des colonies rend la détermination des causes de ces phénomènes très difficile. Températures de l'air et de l'eau, ensoleillement, déplacements du sable, richesse de l'eau en nutriments, variations de la salinité, présence de polluants, concurrences d'autres espèces, densité des populations, parasites et maladies sont les suspects habituels, mais aucune preuve directe ne peut être retenue contre l'un d'entre eux en particulier. Il est vraisemblable que ces diverses influences co-agissent.

Xavier de Montaudouin pointe l'éventuelle concurrence pour la nourriture avec les récifs d'huitres sauvages dans la même zone. Il remarque que la vitesse de croissance des jeunes coques est un indice prédictif du succès de la colonie : rapide, elle est un présage favorable, alors qu'une croissance lente augure mal de l'avenir du peuplement.

Quoiqu'il en soit, espérons que la recherche saura trouver des pistes permettant de préserver ce sympathique coquillage.

**Anne-Lise Volmer**



## LES ACTIVITÉS DU PNM

### Le Parc Naturel Marin poursuit ses travaux

#### Renouvellement du Conseil de Gestion

Le Conseil de Gestion, organe de gouvernement du PNM, a été réglementairement renouvelé en 2020, après cinq ans d'exercice des collèges précédents. Ses 56 membres se répartissent en cinq collèges : élus des collectivités locales, professionnels dont l'activité est liée au milieu marin, usagers de loisirs, associations de protection de l'environnement et des patrimoines culturels, gestionnaires d'espaces naturels, services de l'État et scientifiques. Le Conseil se réunit trois à quatre fois par an. L'ADPPM a obtenu dans ce nouveau Conseil un siège de suppléant dans le collège des associations environnementales.

#### Études

Les études menées par le PNM concernent le milieu, dans ses aspects physiques et dynamiques : les habitats, le suivi des espèces végétales et animales, et les activités humaines. Les enjeux des zones, espèces ou activités font l'objet d'études fines, menées en collaboration avec des universitaires, Ifremer ou le Siba. On peut citer le suivi des gisements de moules ou celui de la reproduction des seiches, avec la mise en place de pondoires et d'incubateurs. Un dernier volet de ces études concerne les ports du Bassin d'Arcachon, et leur possible remise en état, dans le respect de leur identité

et de leur valeur patrimoniale. L'étude associe en effet l'observation de l'environnement, du paysage, l'insertion urbaine, les aspects historiques et sociologiques, et les usages. Un modèle à suivre...

#### Zostères

Les deux dossiers probablement les plus importants pour l'avenir de notre Bassin sont la réhabilitation des zostères et l'élimination des friches ostréicoles.

La réhabilitation des zostères fait l'objet de diverses études. Ces prairies marines ont une importance cruciale pour la biodiversité : de nombreuses espèces en dépendent, soit comme nourriture soit comme abri pour la reproduction, et elles jouent un grand rôle dans la qualité de l'eau, la sédimentologie et les courants. La restauration de ces herbiers marins dans certaines zones est à l'étude.

La restauration active par semis de la zostère naine semble la méthode la plus prometteuse. Déjà expérimentée aux Pays-Bas, elle implique la récolte de graines sur les prairies existantes, la sélection de sites ad hoc, et l'implantation à grande échelle.

Pour cela, le besoin de main d'oeuvre est important. La participation de volontaires à ces opérations est donc attendue dès le mois d'août 2021.

Vous pouvez vous inscrire pour participer sur [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScKbiGmLVCS\\_e\\_XNREaTG6AGsKjrucF0EvQsCftBsXHIVuXrw/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScKbiGmLVCS_e_XNREaTG6AGsKjrucF0EvQsCftBsXHIVuXrw/viewform)

#### Friches ostréicoles

La remise en état des friches ostréicoles est étroitement liée au travail sur les zostères. On évalue à 60000 tonnes la quantité d'huitres dans ces parcs, parfois abandonnés depuis 50 ans, suite à des modifications des méthodes de travail des ostréiculteurs. C'est quatre fois plus que les huitres en élevage. Ces récifs d'huitres constituent un danger pour la navigation ; ils sont susceptibles de modifier les courants, et de contribuer à la turbidité de l'eau dans certaines zones.

Ils pompent d'autre part les ressources alimentaires au détriment d'autres espèces (coques, palourdes, etc.).





gratuitement par les ostréiculteurs qui s'engagent à les nettoyer.

La réduction de ces récifs doit par ailleurs permettre à restaurer les habitats des espèces indigènes de crabes : le crabe vert (*Carcinus maenas*) et le crabe verruqueux (*Eriphia verrucosa*) notamment, et de limiter la colonisation par le crabe à pinceaux (*Hemigrapsus takanoi*), un intrus originaire du Pacifique et présent sur nos côtes depuis 25 ans.

Toute la question est de savoir si les récifs d'huitres se reformeront sur ces sites...

Un des objectifs du PNM est de restaurer à 75% les quelques 1000 ha de friches ostréicoles abandonnées. Les travaux sont menés par le SIBA avec le CRBAA. Le suivi est assuré par l'Ifremer.

La restauration, qui a débuté sur 27 ha sur la friche des Jacquets, comporte plusieurs étapes. Il faut d'abord retirer les ferrailles et poches abandonnées, qui sont rapatriés à terre et valorisés.

Une seconde étape consiste à niveler le sol à l'aide de deux dameuses différentes : il s'agit de détruire les huitres encore présente de manière à empêcher leur reproduction.

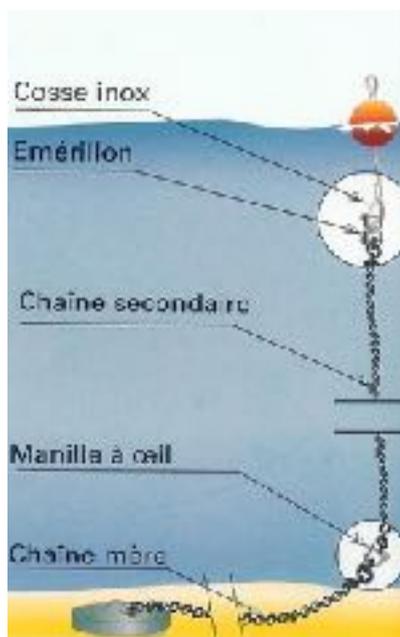
Le sable et le sol naturel du Bassin reprennent alors leurs droits. Les zones libérées peuvent être concédées à des entreprises ostréicoles, ou laissées libres.

Les travaux se poursuivent actuellement sur le site du Bourrut. Des capteurs de turbidité, de lumière et de pression y sont notamment installés. On a déjà pu constater que les

sédiments mis en mouvement par ces opérations

s'évacuaient de façon satisfaisante.

Autre expérimentation sur le Grand Banc, collaboration entre le CRC (Comité Régional Conchylicole) et les services de l'État, les concessions abandonnées pourront être exploitées



### Corps morts innovants

La recherche sur des corps morts peu impactants pour l'environnement continue d'être suivie par le Siba, et des expériences sont en cours actuellement. On ne le sait pas toujours, mais 20% des corps-morts du territoire français se trouvent sur le bassin d'Arcachon, et 15% au Cap Ferret.

Si au Pyla les corps morts posés sur un fond sableux ne causent guère de dégâts, il n'en va pas de même dans le Nord-Bassin, où le ragage des chaînes sur les zostères ou des fonds habités peut mettre en difficulté la faune et la flore. Le modèle étudié a été mis au point par la société gujanaise ETM Marine et repose sur le principe d'un dispositif coulissant sur câble, qui ne racle pas les fonds marins. Ces corps morts sont actuellement testés en un certain nombre de points du Bassin.

La ville de La Teste de Buch est pionnière en la matière : elle a d'ores et déjà déposé un dossier de projet de remplacement des corps-morts actuels par des corps-morts innovants, avec à la clé une subvention de 193 K€.

**Anne-Lise Volmer**



## Quoi de neuf au Banc d'Arguin ?

Cette année encore, nous ne pourrons pas observer le vol gracieux des sternes caugeks volant au dessus de nos plages à la recherche de nourriture pour leurs poussins. Seule une trentaine de durs à cuire se posent parfois sur les bancs de sable au milieu du Bassin, parmi les plaisanciers. Le temps où la RNN du Banc d'Arguin abritait plusieurs milliers de couples de ces jolis oiseaux semble bien révolu.

C'est la troisième années consécutive que les sternes désertent les dunes du banc de sable. On connaît les causes de cet abandon : les prédatons auxquelles se livrent depuis plusieurs années les milans noirs, et plus récemment les goélands, sur les poussins et les oeufs de ces oiseaux pacifiques. Les efforts d'effarouchement mis en oeuvre avaient été abandonnés depuis 2018, et la colonie de goélands bruns a vu ses effectifs augmenter considérablement près de ce commode garde-manger : on passe de 6 couples en 2009 à 428 en 2020.

Quand aux deux autres espèces à enjeu de la RNN, l'huitrier pie et le gravelot à collier interrompu, le nombre de leurs nids est stagnant ou en baisse, et le nombre de jeunes à l'envol est tout simplement catastrophique : aucun gravelot, et seulement quatre poussins d'huitriers pie à l'envol en 2020, pour quatorze cadavres retrouvés, victimes des goélands.

Le gestionnaire n'a pas en conséquence eu à mettre en pratique l'autorisation qui lui a été donnée par la préfète de la Gironde le 11 décembre 2020 de se livrer à la capture-relâcher et à l'effarouchement des milans noirs et des goélands par tous les moyens : « Présence humaine, mannequin rétractable-épouvantail, dispositifs sonores, pyrotechnie (lanceur de fusées détonantes, crépitantes et sifflantes utilisé pour la protection des cultures...) et tout autre procédé d'effarouchement utilisant des techniques artificielles » (<https://www.gironde.gouv.fr/content/download/52786/354044/file/RAA%2033%20SPECIAL%20N°%202020-205.pdf>).

Cette dérogation faisait suite entre autres choses à une consultation publique menée durant le premier confinement (alors que toutes les

opérations de ce genre étaient suspendues) et dont la synthèse effectuée en juillet 2020 est curieusement introuvable sur le site de la DREAL...

La RNN est donc devenu un vaste élevage de goélands : grands goélands, goélands leucophées, argentés ou bruns. Ces derniers n'avaient pas jusqu'ici de zone de nidification en Aquitaine : c'est maintenant chose faite. Rappelons que ces dernières catégories, charognards avérés et culottés, sont considérés comme indésirables dans d'autres villes du littoral, où on essaie de limiter leur nombre : ils sont en effet susceptible de s'en prendre aux humains pour leur arracher sans ménagement la part de pizza et le sandwich que ceux-ci consomment à l'extérieur.



Peut-être alertés par un système de communication aviaire, deux goélands d'Audoin (*Ichthyæetus audouinii*), reconnaissables à leur bec rouge, ont récemment fait une pause sur nos bancs de sable. Généralement attachés à la Corse, ils se sont donc détournés de leurs routes habituelles. On notera qu'ils sont, eux, des pêcheurs, et non des charognards.

Les gardiens de la réserve, récemment rebaptisés « police de l'environnement », et équipés de chemises brunes (en photo dans le rapport annuel...) ont néanmoins à leur actif un chiffre en augmentation : celui des infractions constatées. Si celles-ci s'élevaient, tous types confondus, à 833 en 2016, avant l'entrée en



35

vigueur du nouveau décret, elles se montent en 2020 à 7411. La majorité sont des cas de « mouillage hors des zones délimitées » : plus de 5000.

On peut bien sûr imputer ce chiffre à l'enthousiasme des gardiens, qui ont patrouillé régulièrement les côtes des bancs de sable, interpellant sans ménagement les plaisanciers et les déplaçant depuis des zones choisies pour leur sûreté dans des conditions données de marée et de météo, vers des zones réservées qui ne tiennent aucun compte de ces facteurs. Leur zèle s'est notamment exercé au dépend des kayakistes, interdits de stationnement sur les zones émergées à marée basse tout au nord de la Réserve (où ne niche aucun oiseau) ou priés (juin 2021) de ne pas laisser leurs kayaks sur le sable, mais de mouiller, comme tout le monde : chacun sait que tout kayak est équipé d'une ancre et de chaînes de mouillage....

Un adhérent rentré chez lui à la fin de l'été s'est même vu convoquer au commissariat de son quartier pour s'expliquer sur un « soupçon de tentative de mouillage non réglementaire »... Enfin le sens de l'accueil du gestionnaire a été illustré lors d'un gros orage très soudain au début du mois d'août : une trentaine de plaisanciers amenés par bateau-taxis et coincés sous la grêle n'a pu obtenir des bénévoles présents qu'ils ouvrent la « cabane d'exposition » pour qu'ils puissent se mettre à l'abri... Rappelons que la SEPANSO touche une subvention communale de 4000 euros pour « accueil du public »...

On notera cependant que les « promenades naturalistes » organisées par le gestionnaire ont remporté un certain succès : deux visites guidées hors saison estivale ont accueilli pas moins de 11 personnes, et les visites guidées conjointes «Randonnée Dune du Pilat/Banc d'Arguin» organisées par le Syndicat Mixte pour la Grande Dune du Pilat et la Réserve Naturelle, au nombre de neuf, ont attiré 81 personnes....

Le plus curieux dans le rapport est ce qui s'est passé dans le ciel. Les avions en effet auraient été 100 fois plus nombreux à survoler la Réserve à moins de 300 m en 2020 qu'en 2019 : 625 survols, contre 6 seulement en 2019... Les survols d'avions ou d'hélicoptères, bruyants et répétés, constituent certes une nuisance importante, et pas seulement pour

les oiseaux. Mais comment est-il possible qu'ils se soient multipliés à ce point ?

Le refus général d'obtempérer à des règles contre-productives et inacceptables a été entendu du côté des pouvoirs publics : en cette saison 2021, et malgré l'opposition des écologistes, la zone de mouillage a été étendue à tout le flanc est du banc d'Arguin (face à la Grande Dune).

Le flanc ouest, par contre (Passe Nord) ainsi que le paradisiaque Banc du Toulinguet, restent interdits. Aux diktats de la Réserve s'ajoutent ici une notion de « dangerosité », dont on se demande comment elle s'articule avec la protection des oiseaux.

On notera que le « danger » supposé vient en partie des ferrailles découvertes à marée basse sur les plages de la Passe Nord. Ces ferrailles sont les restes de tables et de poches d'huitres installées pour la culture de l'huitre lorsque cette zone se trouvait entre le Banc d'Arguin et le défunt Banc du Chien. Or les ostréiculteurs ont proposé de se charger de l'enlèvement de ces restes : mais la SEPANSO s'est opposée à ce qu'ils interviennent dans ce secteur, en partie classé ZPI....

On peut cependant encore explorer à pied ces vastes plages, et le sud du banc de sable. À défaut d'observer le manège des parents sternes nourrissant leurs petits rassemblés en « écoles maternelles » sur la plage, on pourra toujours pique-niquer...

**Anne-Lise Volmer**



## L'eau douce

### Eaux de pluie

Les épisodes de fortes pluies ne sont pas nouveaux dans notre région. Les derniers en date en mai 2020 et janvier 2021 ont cependant mis en évidence l'impact de l'artificialisation des sols sur l'absorption de l'eau de pluie. C'est ainsi que l'on a pu observer récemment de fortes crues de la Leyre, avec leur accompagnement de terrains et même de maisons inondées. Les réseaux collecteurs de l'eau de pluie ont été saturés, et même lors de l'épisode de janvier 2021 les réseaux d'assainissement. Les bassins de décantation mis en place par le SIBA - qui a la responsabilité des réseaux d'eau pluviale - ont joué leur rôle, mais se sont montrés insuffisants.



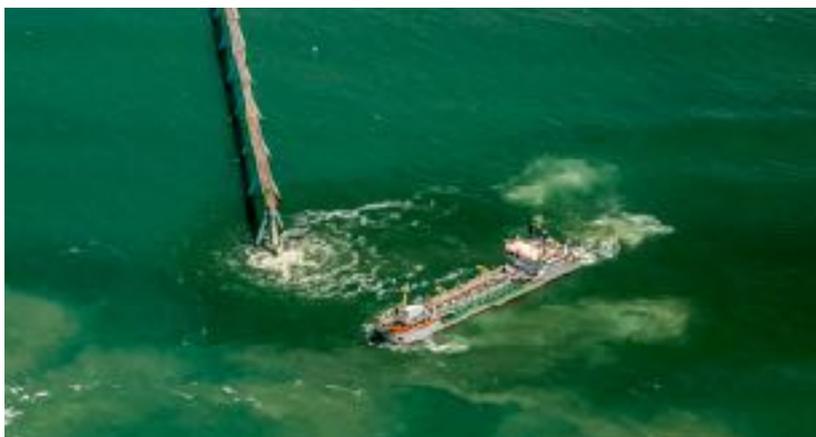
Une surveillance étroite du réseau des crastes et fossés s'impose : ceux-ci doivent être nettoyés et entretenus régulièrement par leurs propriétaires pour permettre l'écoulement des eaux. Le SIBA envisage même avec le projet Rézhilience de créer des « zones humides » artificielles, qui absorberaient les trop pleins lors des fortes pluies, à Audenge, Biganos et Gujan-Mestras.

Au Pyla, nous avons vu des mares se former dans les points bas de la voirie, les bouches de collecte se trouvant obturées par des débris végétaux. Des torrents se sont déversés directement sur les plages, et certains jardins ont été inondés.

L'ADPPM a toujours défendu l'intégration du facteur pluie dans les plans d'urbanisme et l'examen des permis de construire. Réduire l'artificialisation des sols en limitant l'emprise des constructions permet une absorption plus régulière des eaux pluviales. De la même façon, les trottoirs naturels ou enherbés évitent que les avenues soient transformées en torrent, comme on a pu le constater boulevard Lignon.

### Le wharf

L'émissaire ou wharf de la Salie sert d'exutoire aux eaux usées et traitées de tout le tour du Bassin depuis le début des années 70. Après une naissance difficile, notamment du fait de l'opposition à la mise en place d'un tel équipement, puis des difficultés techniques liées à son installation, il en est venu à faire partie intégrante du paysage.



Soumis à de nombreux aléas, la construction fait l'objet d'une surveillance régulière. C'est ainsi qu'on été détectées au printemps 2021 des faiblesses dans l'ancrage du tube par lesquelles les eaux usées transitent vers l'océan. Les caractéristiques même qui ont justifié le choix de la localisation de cette installation, c'est à dire la puissance des vagues et des courants, rendent néanmoins son entretien

difficile. C'est ainsi qu'il a fallu commencer par intercepter une drague hollandaise pour pomper le sable aux pieds du wharf, afin de faciliter les réparations.

Une équipe de plongeurs est ensuite intervenue. Un collier sur mesure a été posé pour fixer le tube plongeur à un des pieds du ponton. Le tube lui-même a été réparé par soudure. Les effluents quant à eux transitaient pendant ces réparations par une sortie annexe en amont des travaux.



La voie est libre pour la réalisation de nouveaux projets.

Une aire de carénage est prévue sur la digue ouest. Il s'agit de permettre un traitement mécanique des coques de bateaux permettant d'éviter le recours aux antifouling, dont des résidus sont susceptibles de se retrouver dans les milieux marins.

La friche Couach, quant à elle, devrait recevoir le nouveau pôle nautique, avec notamment un port à sec de 500 places.

L'ambitieux projet de façade maritime de la nouvelle équipe municipale est encore dans les cartons. Le déplacement de la D 650, rapprochée de la voie ferrée, des constructions diverses, ou la création d'un espace de baignade proche des prés salés sont envisagés. L'ADPPM espère que cet espace naturel, très fréquenté tant par les promeneurs que par diverses espèces d'oiseaux, restera en l'état.

Cerise sur le gâteau, le pittoresque village ostréicole testerin du Lapin Blanc pourrait être relié aux Prés Salés Ouest et au port de La Teste par un cheminement piéton ou vélo qui éviterait le détour par la route.

### Dragage du port de La Teste

Nous vous avons parlé de nombreuses reprises du dragage du port ostréicole de La Teste, attendu depuis trente ans. Malgré de nombreux aléas, et des discussions centrées autour du choix de la destination des boues, le dragage a enfin été réalisé sous l'égide du SMPBA (Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon).

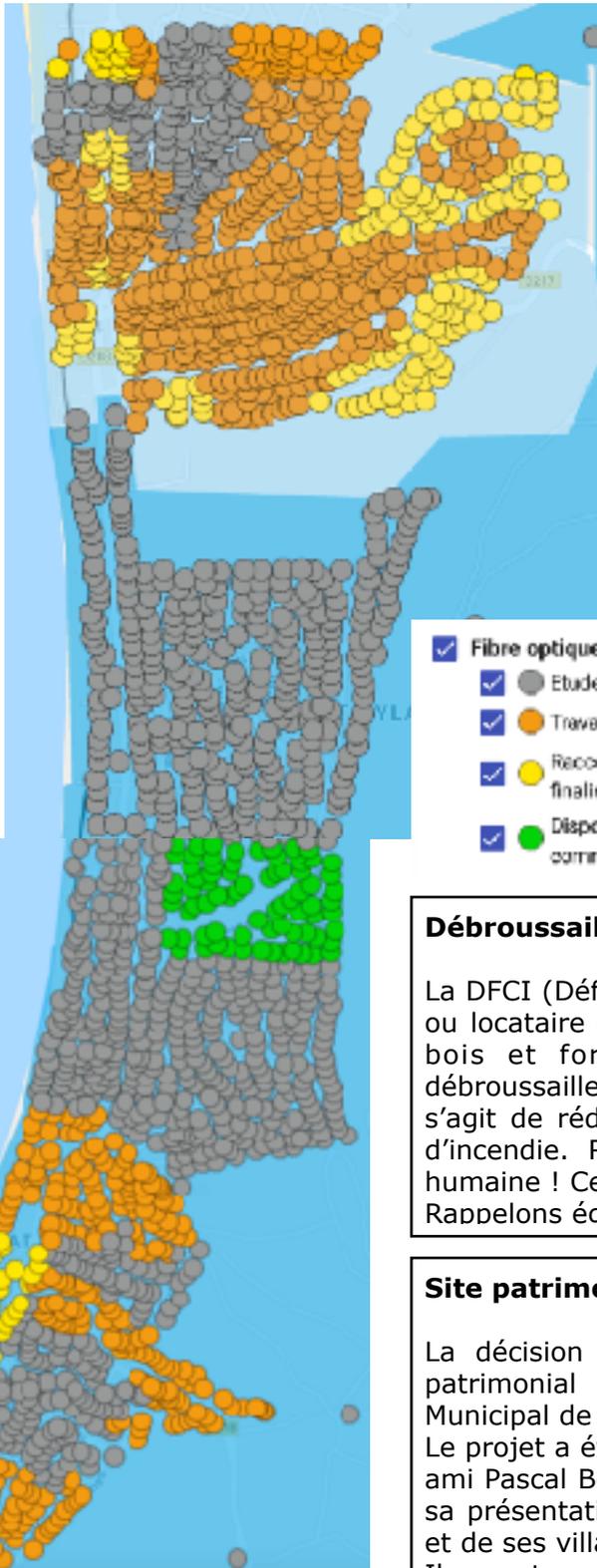
Le journaliste et écrivain Eric Joly a conduit une enquête sur les passes du Bassin d'Arcachon. Leurs dangers, les naufrages qui s'y sont déroulés, leur évolution dans le temps, et les études visant à en améliorer l'accès sont passés en revue. L'auteur a étudié les annales, et rencontré les survivants des drames et les acteurs du terrain. Les possibilités d'évolution futures sont abordées. Le livre devrait intéresser les plaisanciers comme les passionnés d'histoire.

Les passes du bassin d'Arcachon : Histoire, peurs, naufrages et perspectives. Editions Confluences. Prix : 15 euros





## Brèves de dernière heure



### La fibre

La fibre annoncée depuis plusieurs années est actuellement en cours de déploiement au Pyla. Si l'on consulte le site de Gironde Haut Méga, on apprend que les travaux en cours devraient s'achever mi-2023. Une carte précise l'avancement des travaux dans les différents secteurs de notre quartier. On apprend ainsi qu'actuellement c'est seulement au Domaine que la fibre est d'ores et déjà disponible à la commercialisation.

Le raccordement est en cours de finalisation aux deux bouts du boulevard de l'Océan. Entre l'avenue des Loubines et la place du Sémaphore, il faudra patienter encore un peu ... on n'en n'est qu'à l'étude de terrain (même si les armoires préparant le raccordement ont déjà été installées). Toute l'entreprise a pris du retard, du fait notamment de pénuries en tous genres, sans parler des poteaux électriques à remplacer car inutilisables ou non conformes... Vous pouvez vous rendre compte de l'avancement des travaux ici : <https://www.girondehautmega.fr/carte-deligibilite>

### Débroussaillage

La DFCI (Défense forestière contre l'incendie) rappelle à tout propriétaire ou locataire de construction ou installation située à moins de 200 m de bois et forêts l'obligation où il se trouve de procéder à un débroussaillage sur un rayon de 50 m aux abords de la construction. Il s'agit de réduire la densité de la végétation afin de diminuer le risque d'incendie. Rappelons que 86% des départs de feu ont une origine humaine ! Ce débroussaillage s'effectuera en février ou mars. Rappelons également qu'il est interdit de brûler les « déchets verts ».

### Site patrimonial remarquable

La décision de lancer la procédure menant à l'installation d'un site patrimonial remarquable (SPR) au Pyla a été votée par le Conseil Municipal de La Teste le 29 juin.

Le projet a été présenté par le maire lui-même, très engagé, et par notre ami Pascal Bérillon, ancien vice-président de l'ADPPM, qui a rappelé dans sa présentation la nécessité d'affirmer le caractère exceptionnel du Pyla et de ses villas sous les pins.

Il a notamment cité les mots de notre ancien président d'honneur, Jacques Rigaud : « **Ce que nous voulons conserver, c'est un lieu d'exception, chargé de mémoire et de bonheur, avec le sentiment que nous offrons à notre pays et à l'Europe une sorte de miracle, de vitalité économique et touristique, dans la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel** ». L'ADPPM, qui défend ce projet de classement depuis plus de 30 ans, suivra avec intérêt et vigilance les étapes de cette mise en place, et remercie le conseil municipal : la résolution a en effet été votée à l'unanimité.

## INFOS PRATIQUES

### Pour se déplacer

#### Sans ma voiture :

Un guide plein de bonnes idées pour éviter les bouchons et profiter de tous types de transport offerts sur le Bassin, des chemins de randonnée aux navettes maritimes en passant par les pistes cyclables :  
<https://www.bassin-arcachon.com/wp-content/uploads/2017/06/Mon-Bassin-sans-MA-voiture.pdf>  
 Une version papier est disponible à la Mairie Annexe.

#### Bus de nuit:

pour sortir et rentrer en toute sécurité. Cette année, le service évolue : consultez la page <https://www.bus-baia.fr/baia-la-nuit.html> pour savoir comment en profiter.

#### Bus de mer:

Il permet de joindre le Moulleau et le petit port d'Arcachon en 45 mn environ, avec un arrêt à la jetée Thiers, entre le 30 juin et le 2 septembre, pour le prix d'un ticket Baia (vendu à bord). Renseignements : [www.agglo-cobas.fr](http://www.agglo-cobas.fr) et [UBA](http://UBA)

#### Pistes cyclables

Les **220 km de pistes cyclables** autour du Bassin d'Arcachon ne cessent de s'améliorer. La mise en place de pompes le long des pistes et d'une signalétique spécifique s'accompagne de nouvelles possibilités offertes par l'**application smartphone Bassin d'Arcachon**, qui vous permet de composer des itinéraires à la carte, et vous propose différents circuits à vélo. <https://www.bassin-arcachon.com/bassin-a-velo/>

#### Infos mouillages

Dossier complet : <https://www.latestedebuch.fr/demarches-services/nautisme/corps-morts/>  
 Contact: Daniel Brunet - 05 57 73 07 30

#### Sauvetage en mer

CROSS Etel : 02 97 55 35 35  
 Depuis un portable : 196  
 SNSM Cap Ferret : 06 60 0481 07

#### Bureau de poste du Pyla

L'agence postale se trouve maintenant dans le bâtiment de la mairie annexe. L'entrée est sur la droite. Ouverture du lundi au vendredi de 9 à 12 h et de 13h30 à 17 h.

#### Mairie annexe du Pyla

B.P. 30301 La Teste de Buch Cedex  
 Rond-point du Figuier  
 Tél : 05 56 54 53 83  
 Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

#### Bibliothèque pour tous

La Bibliothèque pour tous accueille le public dans le bâtiment de l'ancienne Poste du Pyla

#### Police Municipale

2, rue de l'Yser  
 BP 50105  
 33164 LA TESTE DE BUCH CEDEX  
 Tél. 05 56 54 46 41 - 06 85 31 42 51  
[policemunicipale@latestedebuch.fr](mailto:policemunicipale@latestedebuch.fr)

#### Heures d'ouverture au Public

Du 1er octobre au 31 mai: du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le Samedi de 9h à 12h30

Du 1er juin au 30 septembre: du Lundi au Samedi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Site Internet : <https://www.latestedebuch.fr/viepratique/police-municipale-2/faq-police-municipale/>

#### Police Nationale

(en cas d'urgence composer le 17)

#### Service de jour

Du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 18h00

17 avenue du Général de Gaulle  
 33260 La Teste de Buch

► Tél : 05 56 54 48 20

Du Lundi au Samedi : de 08h30 à 12h00 est de 13h30 à 17h30

#### Service de nuit

1, place de Verdun  
 33120 Arcachon

► Tél : 05 57 72 29 30

#### Collecte des déchets

La COBAS a mis en place une application qui vous dit tout sur la collecte des déchets : COBAS COLLECTE DECHETS, sur l'App Store ou Google Play.

#### Et le silence?

Le bruit est un fléau. Travaux, bricolage et jardinage doivent être entrepris en pensant à la tranquillité des voisins.

Vous trouverez le texte de l'arrêté Tranquillité Publique de La Teste de Buch en cliquant sur ce lien : [https://www.latestedebuch.fr/wp-content/uploads/ARR2017\\_584-Arrêté-Tranquillité-La-Teste.pdf](https://www.latestedebuch.fr/wp-content/uploads/ARR2017_584-Arrêté-Tranquillité-La-Teste.pdf)

En particulier, l'usage des tondeuses, rotatifs, taille-haies, souffleurs et tronçonneuses n'est autorisé qu'à certaines heures. L'ADPPM rappelle qu'en matière de jardinage l'usage des **engins électriques** doit être privilégié, y compris par les entreprises.

À quand une **subvention municipale** pour encourager nos jardiniers et paysagistes à s'équiper d'engins moins bruyants?



L'ADPPM remercie chaleureusement la famille Bernard, qui offre chaque année ses vins prestigieux à nos adhérents lors de notre Assemblée Générale.

### Pour mieux connaître le Pyla

L'ADPPM vous a déjà proposé il y a deux ans six promenades destinées à faire connaître et apprécier le patrimoine architectural pylatais, présenté dans les fiches « Belles villas au Pyla » ; et l'an dernier six fiches « Mieux connaître le Pyla » qui vous font connaître d'autres éléments de notre patrimoine : les arbres remarquables, les lieux disparus, les personnages marquants et les oiseaux de nos jardins et de nos forêts, à découvrir lors de promenades guidées dans les forêts du Pyla.

Poursuivant votre travail sur le patrimoine, nous avons réalisé cette année une nouvelle série de fiches : Mieux connaître le Pyla II.

Les trois premières vous emmènent à la découverte de notre patrimoine architectural dans les quartiers plus récents du Pyla: le Haut Pyla, les deux Super Pyla, le Domaine, et le Domaine de la Forêt.

Trois autres fiches vous aideront à comprendre ce que vous voyez sur les plages, qu'il s'agisse des oiseaux de mer, de ce que l'on voit sur le sable, ou des aménagements installés par l'homme.

Ces fiches vous seront remises lors de notre Assemblée Générale. Elles sont également disponibles à la Mairie Annexe.

### Jacques Bonis

Notre ami Jacques Bonis nous a quittés au mois d'août 2020. Très impliqué dans la vie pylataise, il a été longtemps Secrétaire Général de notre association, qu'il présida en 2001.



Né en 1925, fils du médecin du Moulleau, Jacques avait fait ses études au lycée Saint Elme, où il découvrit les joies de la navigation sur le Bassin. Il passait ses étés dans la villa familiale, Caritas. Il en a conservé un profond attachement pour notre quartier. Après être passé par l'ESSEC puis l'IHEDN, il a fait toute

sa carrière au sein du laboratoire LATEMA, avant de revenir s'installer au Pyla dans la villa Isis à la vente de la maison familiale.

Pilier de sa famille, il s'entourait d'une nombreuse troupe d'amis et de neveux, restant ainsi en prise avec les générations suivantes, à l'intention de qui il défendit pendant toutes ces années notre cadre de vie. Son épouse Annie (Nana) le rejoignit quelques semaines après. Nos pensées vont à son fils Olivier et à sa petite-fille Charlotte.

### Association de défense et de promotion de Pyla sur Mer

#### Composition du bureau:

Président: Jean-Pierre Volmer.  
Vice-président: Hugues Legrix de la Salle  
Trésorier : Didier Masson  
Secrétariat: Anne-Lise Volmer, Christophe Wigniolle

#### Directeur de la publication: Anne-Lise Volmer

Courriel : adppmpyla@gmail.com  
Site Internet: <https://www.adppm-asso.fr>

Pour accroître et garantir notre efficacité, nous avons besoin de votre adhésion.

Pour adhérer à l'ADPPM, envoyez votre cotisation à

ADPPM BP 80513 - 33164 La Teste CEDEX

Adhérents : 30 € - Membre associé (même adresse au Pyla) : 5 €

Vous pouvez adhérer par Internet en vous connectant sur:

<https://www.helloasso.com/associations/adppm/adhesions/adhesion-adppm-2021>

#### Conseil d'Administration:

Sandrine Anselme — Adrien Bonnet - Raymond Bravard - Claude Brondes - Alexandra Cooren-Cohen - Max Esparza - Pierre Gauthier - Samuel Guillon - Nicolas Gusdorf - Thierry Lataste - Hugues Legrix de la Salle - Lionel Lemaire - Didier Masson - Sylvie Rojon-Kern - Anne-Lise Volmer - Jean-Pierre Volmer - Christophe Wigniolle - Marie-Hélène Yung